



Evaluation du Plan Régional Santé-Environnement Rhône-Alpes 2011-2014 (PRSE 2)

Rapport final

Novembre 2014



1 cours Verdun
69002 Lyon
Tél. 04 78 28 15 00
Fax. 04 78 28 17 56
Mail. pluricite@pluricite.fr
www.pluricite.fr



En association avec
Estelle FLOIRAC
40 rue de l'Acropole
34000 MONTPELLIER
Tél. 09 51 18 38 73
GSM 06 62 60 31 37
Mail. e.floirac@free.fr

Sommaire

1. Présentation du PRSE 2 Rhône-Alpes	4
2. Rappel des objectifs et de la méthode de l'évaluation	5
2.1 Objectifs.....	5
2.2 Méthode.....	6
3. L'élaboration du PRSE 2	9
3.1 Une phase d'élaboration globalement appréciée, riche et partenariale, mais dont l'efficacité a été diminuée par un manque de cadrage	10
3.2 Des hétérogénéités multiples des mesures	14
4. Eléments d'avancement physico-financier du PRSE 2 et analyse de l'efficacité d'une sélection de mesures	16
4.1 Point sur le dispositif de suivi de l'état d'avancement des actions engagées	16
4.2 Analyse de l'efficacité sur les 5 fiches retenues pour l'analyse approfondie	17
5. Analyse de la mise en œuvre du PRSE 2	22
5.1 Un suivi de l'avancement du PRSE articulé autour du binôme pilotes de fiches – coordonnateurs de mesures	22
5.2 Une place des coordonnateurs de mesures importante dans la mise en œuvre du PRSE, mais insuffisamment accompagnée	24
5.3 Une mise en place d'instances de pilotage des mesures non systématique et différenciée en fonction de la nature des fiches et des mesures.....	25
5.4 Un pilotage du PRSE 2 manquant de dimension stratégique.....	26
5.5 Une AMO utile et essentiellement centrée sur une mission de support technique, qui apparaît en retrait de l'animation du Plan	31
5.6 Une animation du PRSE 2 assurée par une équipe volontaire, mais confrontée à des difficultés de mobilisation des acteurs	31
6. Analyse de la plus-value du PRSE 2	34
6.1 Plus-value spécifique par mesure.....	35
6.2 Plus-value en matière de contenu.....	37
6.3 Plus-value en matière financière	41
6.4 Plus-value en matière d'évolution des modes de travail et du partenariat	42

7.	Analyse de la cohérence externe du PRSE	44
7.1	Avec les plans et programmes existants	45
7.2	Avec le Projet Régional de Santé	45
7.3	Avec les plans et programmes locaux	46
8.	Conclusions et recommandations	46
8.1	L'élaboration du PRSE 2	46
8.2	Le pilotage du PRSE 2	49
8.3	L'animation du PRSE 2	52
8.4	La plus-value du PRSE 2.....	54
8.5	Le suivi et l'évaluation du PRSE 3	55
8.6	La communication sur le futur PRSE 3.....	56
9.	Annexes	58
9.1	Annexe 1 – Liste des entretiens conduits.....	58
9.2	Annexe 2 – Guide d'entretien équipe d'animation du PRSE 2	59
9.3	Annexe 3 – Guide d'entretien pilote de fiche	62
9.4	Annexe 4 – Questionnaire d'enquête	65

1. Présentation du PRSE 2 Rhône-Alpes

Le Plan Régional Santé-Environnement est l'outil qui décline, au niveau régional, le Plan National de Santé-Environnement (PNSE), institué dans le cadre de la loi de santé publique (09/08/2004) suite à l'engagement pris à la conférence de Londres (1999).

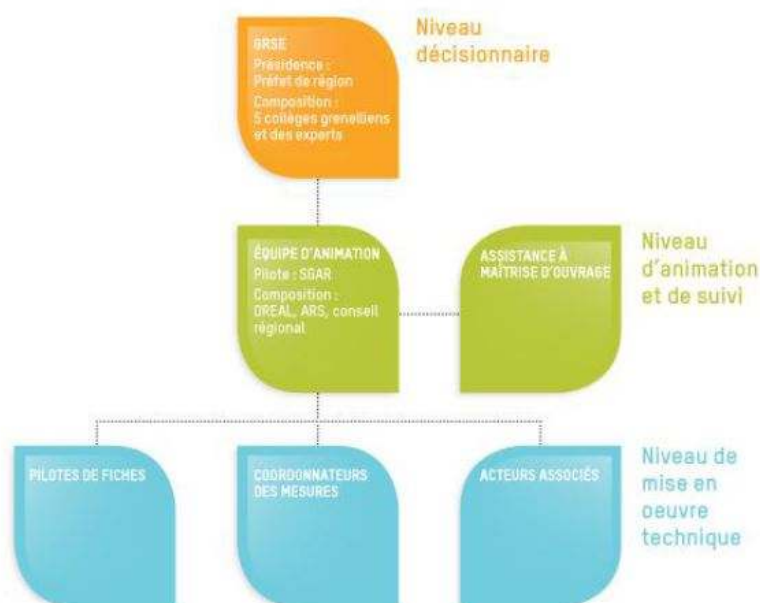
Le PRSE s'intègre dans la politique régionale en matière de santé publique.

En Rhône-Alpes, le 2ème Plan Régional Santé-Environnement pour la période 2011-2014 s'est efforcé d'agir sur la plupart des déterminants environnementaux de la santé : eau, alimentation, habitat, études sur les différents risques sanitaires liés à l'environnement, afin d'améliorer la santé des rhônalpins et réduire leurs expositions environnementales responsables de pathologies.

Approuvé par le Préfet de région le 18 octobre 2011, le 2ème PRSE vise à mettre en œuvre, d'ici fin 2014, 74 mesures concrètes regroupées dans 13 fiches thématiques adaptées aux problématiques rhônalpines :

- 1) Améliorer la connaissance et la maîtrise des impacts liés aux sites et sols pollués
- 2) Identifier et gérer les zones multi expositions
- 3) Intégrer les enjeux sanitaires dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
- 4) Lutter contre les allergies polliniques
- 5) Prévenir ou limiter les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur
- 6) Lutter contre l'habitat indigne
- 7) Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement sonore des bruits de proximité
- 8) Réduire les émissions de substances véhiculées par l'eau, sources de risques pour la santé
- 9) Protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable
- 10) Favoriser des utilisations durables de l'eau
- 11) Recherche et innovation
- 12) Information et éducation du grand public à la santé
- 13) Surveiller la contamination des denrées alimentaires

L'animation, le suivi et la mise en œuvre du PRSE 2 sont assurés par un dispositif à trois niveaux :



2. Rappel des objectifs et de la méthode de l'évaluation

2.1 Objectifs

Le cahier des charges de l'évaluation comportait les quatre questions évaluatives suivantes :

- Dans quelle mesure les activités et l'organisation mises en œuvre ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus ?
- En quoi le PRSE a-t-il joué son rôle en matière de porter à connaissance de l'action publique en matière de santé environnementale, de mobilisation et de sensibilisation des acteurs (en interne, avec les différents services de l'Etat concernés et en externe avec les différents partenaires associés) ?
- En quoi une action inscrite au Plan régional a-t-elle plus de chances d'être mise en œuvre et d'atteindre ses objectifs, que si elle était réalisée hors de ce plan ?
- Ce plan transversal est-il en cohérence et bien articulé avec les autres politiques publiques de l'Etat et des collectivités locales présentant un lien avec les problématiques de santé-environnement ?

Au lancement de la mission, il a été décidé que celle-ci serait centrée :

- sur l'analyse approfondie de 5 fiches

En effet, en accord avec l'équipe d'animation, cinq fiches thématiques ont été retenues pour faire l'objet d'une analyse approfondie :

- Fiche 2 – Action 5 « Zone multi-expositions » (mesures 10 à 12)
 - Fiche 3 – « Intégrer les enjeux sanitaires dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement »
 - Fiche 5 – « Prévenir ou limiter les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur »
 - Fiche 11 – « Recherche et innovation »
 - Fiche 12 – « Information et éducation du grand public à la santé environnementale »
- sur l'analyse de la gouvernance du PRSE 2, de son efficacité et de sa cohérence,
 - ainsi que sur l'analyse des facteurs de réussite des actions et des freins rencontrés.

Il s'agit donc d'un exercice visant à établir les conditions optimales de préparation du PRSE 3, en identifiant les bonnes pratiques et les difficultés liées à la mise en œuvre du PRSE actuel, ainsi que le degré d'atteinte des objectifs, la manière dont le PRSE s'est inscrit dans la politique régionale de santé publique, et s'est articulé avec les autres dispositifs existants.

2.2 Méthode

Analyse documentaire

La mission d'évaluation s'est tout d'abord fondée sur l'analyse de l'ensemble des documents produits dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PRSE 2 (comptes-rendus de réunions d'élaboration, du GRSE, rapports de synthèse annuels de l'avancement des fiches, tableau de bord de l'avancement du PRSE 2 élaboré par la structure en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage), ainsi que sur la prise en compte des autres plans et programmes dans le domaine de la santé-environnement au niveau régional (PRS, PREDD, PRST, SRCAE, futur CPER 2014-2020) afin d'évaluer la cohérence externe du PRSE 2.

Entretiens de cadrage avec les membres de l'équipe d'animation

La phase de cadrage de la mission d'évaluation a reposé sur la conduite d'une série d'entretiens avec les membres de l'équipe d'animation, afin que les évaluateurs développent une compréhension approfondie de l'effectivité du pilotage et de la mise en œuvre du PRSE 2, et pour préparer au mieux les entretiens avec les pilotes de fiches et les coordonnateurs de mesure.

Entretiens individuels et collectifs avec les pilotes de fiches et coordonnateurs de mesures

L'ensemble des pilotes de fiches ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels. Les 5 fiches retenues pour l'analyse approfondie ont fait l'objet d'entretiens groupés avec le pilote et les différents coordonnateurs de mesures, afin d'approfondir l'analyse de la mise en œuvre des

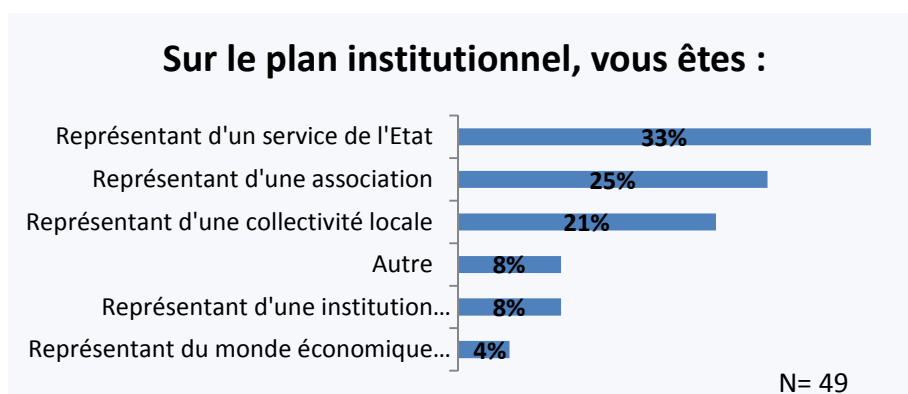
mesures, d'éclairer les différents modes de travail et de partenariat mobilisés à cet effet, et de mieux comprendre les résultats obtenus et la plus-value du PRSE 2. Dans les cas où l'ensemble des coordonnateurs sollicités n'ont pas pu être rassemblés à la même date, nous avons réalisé des entretiens individuels complémentaires afin d'aboutir à une compréhension globale des fiches ciblées.

Enquête auprès des principales parties prenantes du PRSE 2

L'objectif de cette enquête était d'élargir le recueil d'éléments de réponse aux différentes questions évaluatives aux principales parties prenantes du PRSE 2 : membres du GRSE, de l'équipe d'animation, pilotes et coordonnateurs, autres acteurs associés à la mise en œuvre des mesures. Le questionnaire d'enquête (55 questions) est disponible en annexe 4.

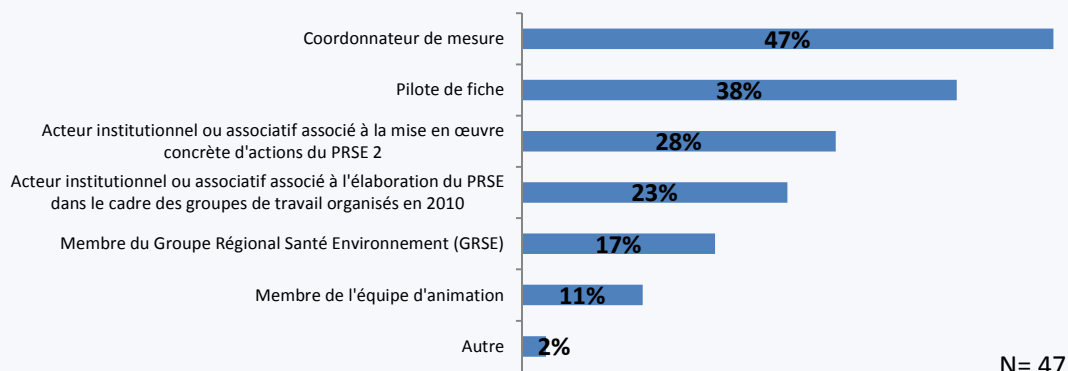
Afin de maximiser les retours, et parce que les adresses mail des personnes ciblées nous étaient accessibles, nous avons privilégié l'administration du questionnaire par voie électronique, par l'envoi d'un mail contenant un lien permettant de le remplir en ligne. La période de collecte s'est étendue du 18 juin au 2 juillet 2014. Durant cette période, nous avons procédé à deux relances par mail, afin d'obtenir un taux de retour satisfaisant.

Au total, ce sont 49 personnes qui ont répondu au questionnaire, soit un taux de retour d'environ 33% par rapport à l'effectif global des personnes sollicitées (150). Parmi les répondants, on constate une représentation assez équilibrée entre les représentants des services de l'Etat (33%), les représentants d'associations (25%) et de collectivités locales (21%).



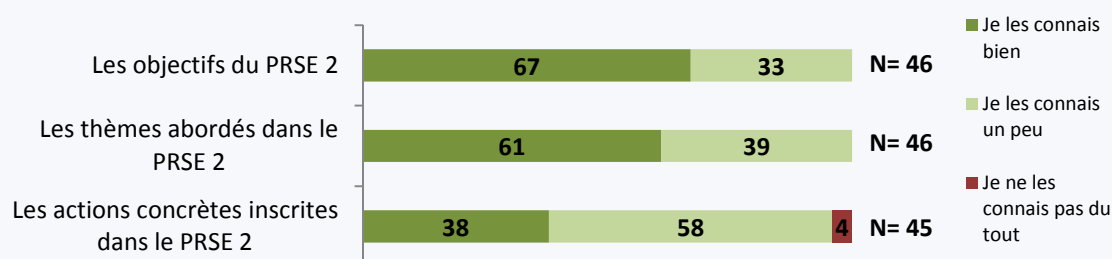
La grande majorité des répondants ont assuré un rôle de mise en œuvre dans le cadre du PRSE 2 (coordonnateur et/ ou pilote de fiche), en plus parfois d'être membre du GRSE ou de l'équipe d'animation. Cependant, la représentation des membres du GRSE en tant que tels, alors qu'ils étaient particulièrement visés dans le cadre de cette enquête, reste assez faible (seulement 17% des répondants).

Vous êtes intervenu dans le cadre du PRSE 2 en tant que



Le niveau de connaissance du PRSE 2 par les répondants apparaît globalement bon, ce qui est un indice de la qualité du remplissage du questionnaire (les personnes qui l'ont rempli sont intéressées au sujet), même si l'on constate un contraste entre la connaissance globale du Plan (objectifs et thèmes abordés) et sa réalité opérationnelle (actions concrètes inscrites dans le Plan).

Quel est votre niveau de connaissance des éléments suivants



3. L'élaboration du PRSE 2

Le PRSE 2 a été adopté en 2011 en déclinaison du second Plan National Santé-Environnement couvrant la période 2009-2013. Il a pour ambition de constituer une feuille de route pour les partenaires impliqués dans les thématiques de santé-environnement en région Rhône-Alpes et de venir compléter les actions mises en œuvre dans le cadre des différents plans thématiques mis en place au niveau national et régional (PRST, plan Ecophyto, SRCAE, PREDD...).

Le Plan Régional Santé-Environnement 2 est constitué de 13 fiches, 31 actions déclinées en 74 mesures. Il est le fruit d'une démarche de concertation ayant réuni une grande diversité d'acteurs issus des sphères sanitaire, environnementale, développement durable au sein de trois ateliers thématiques :

- **Atelier N°1** : « air intérieur, habitats, espaces clos, bruit, asthme et allergies non polliniques »,
- **Atelier N°2** : « eau »,
- **Atelier N°3** : « air extérieur, transports, points noirs environnementaux, asthme et allergies polliniques ».

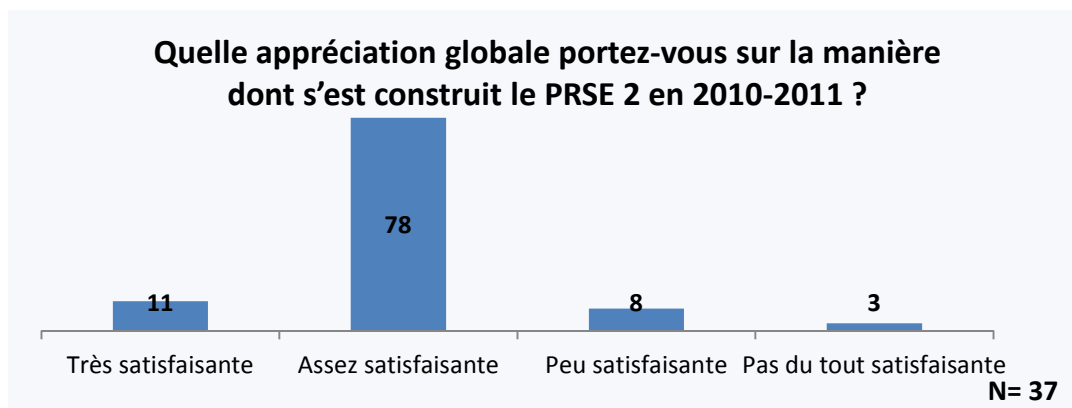
Son pilotage est assuré par le Groupement Régional Santé-Environnement (GRSE), large instance pluridisciplinaire se réunissant une fois par an. Le GRSE a été initialement conçu comme une instance de pilotage et de suivi du PRSE2, élaborée en collèges de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations, des salariés, des employeurs et du monde de la recherche, sur le modèle du Grenelle de l'environnement.

Son animation technique est confiée à une équipe d'animation, présidée par le Secrétariat Général aux Affaires Régionales, et dont la composition est indiquée en annexe 1. L'équipe d'animation est en charge du suivi de l'avancement des fiches et de la coordination générale de la démarche.

3.1 Une phase d'élaboration globalement appréciée, riche et partenariale, mais dont l'efficacité a été diminuée par un manque de cadrage

Zoom sur l'enquête

L'enquête indique que la phase d'élaboration du PRSE est vue comme satisfaisante :



Une absence de diagnostic global préalable à l'élaboration du Plan

L'élaboration du Plan ne s'est pas fondée sur un diagnostic global et partagé de l'état des problématiques et des actions déjà menées en santé-environnement au niveau régional. Cela s'explique notamment par le manque de temps, par le caractère relativement tardif de la tenue des ateliers thématiques et du processus d'élaboration de manière plus large. Des diagnostics ont toutefois été réalisés, mais de manière ponctuelle, comme par exemple sur la mesure 71 (diagnostic réalisé par le Centre Léon Bérard et le RES (Réseau Environnement-Santé) sur les facteurs de risque environnementaux) qui ont permis d'apporter des éléments favorisant la pertinence de certaines mesures. Si le fait de réaliser un tel diagnostic exhaustif aurait été une gageure en termes de temps et de méthode, quelques items auraient pu faire l'objet d'un zoom au moment de préparer les ateliers.

Un cadre de concertation élargie lourd à mettre en œuvre, mais mobilisateur et lieu de création de nouvelles collaborations

Des ateliers thématiques enrichissants

Les entretiens conduits auprès des acteurs soulignent globalement l'intérêt de ces ateliers en termes de qualité globale des échanges, mais également la lourdeur du cadre d'élaboration. Ils ont été des lieux de production d'un fourmillement d'idées, de rapprochement et de discussion entre acteurs n'ayant pas nécessairement l'habitude de collaborer. Ces rapprochements ont pu, dans certains cas, aboutir à la poursuite d'échanges en-dehors du PRSE 2 stricto sensu, ce qui est, positivement, à mettre au crédit du PRSE 2.

Ces ateliers ont notamment permis de mobiliser un certain nombre d'associations comme forces représentatives de la société civile et de leur permettre de faire entendre leur voix. Mais selon les ateliers, la participation des associations a pu être perçue soit comme un enrichissement par rapport au PRSE 1, soit, parfois, comme un frein au déploiement de la dimension transversale du Plan par une approche trop ponctuelle ou « fragmentaire ». La question de l'animation des échanges et de la remise en perspective des apports de chacun est posée ici.

Exemple des mesures 22 et 24 qui s'avèrent être la même mesure mais divisée en deux libellés différents.

Une faible participation des collectivités locales

On constate une assez faible participation des collectivités locales aux ateliers, à quelques exceptions près (Ville de Lyon, Grand Lyon, Aix-les-Bains, Bourg-en-Bresse). S'il est vrai que la période des élections municipales a constitué un frein à leur mobilisation, et que l'intérêt des collectivités (en particulier des élus) pour la santé-environnement est très hétérogène selon les territoires, les analyses ont montré que l'importance des collectivités locales à la fois dans l'élaboration du PRSE 2 et dans la mise en œuvre n'a pas été suffisamment anticipée par les autorités en charge du PRSE 2. La difficulté rencontrée ici est celle de l'identification des membres des équipes municipales en charge des questions de santé-environnement et du manque de disponibilité des élus locaux.

Cela n'a pas empêché certaines collectivités locales de se saisir ensuite d'actions, de manière parfois très dynamique et volontariste, grâce aux volontés individuelles et à l'existence de bons « binômes » techniciens santé-environnement - élus. Or, le fait qu'une action soit présente dans le PRSE 2 facilite ensuite grandement l'intervention sur le terrain des acteurs locaux, il s'agit donc d'un public tout à fait essentiel à mobiliser.

Ceci sera un point majeur à retenir pour le PRSE 3.

Une appropriation hétérogène du rôle d'animateur dans le cadre des ateliers thématiques

Il ressort des entretiens avec les acteurs que les trois binômes d'animateurs ont fonctionné de manière diverse pour ce qui a été de faire émerger des propositions d'actions :

- chaque binôme d'animateurs s'est approprié diversement son rôle, et a développé sa propre méthode d'animation, ne permettant pas de disposer d'une homogénéité des méthodes et des types de « productions » à l'issue des ateliers,
- les entrées des ateliers n'ont pas toujours été reconnues pertinentes par tous les participants,
- certains animateurs ont été perçus comme orientant trop fortement les débats.

Au-delà de la diversité des sensibilités des animateurs, la question est celle de savoir si le cadrage de ces ateliers en matière d'objectifs à atteindre à leur terme était suffisant. Il apparaît que de ce point de vue, ces ateliers n'ont pas été totalement satisfaisants du point de vue des productions finales.

Certains participants indiquent ne pas avoir eu le sentiment de pouvoir aller au bout de leurs propositions (par exemple, sur l'environnement sonore).

Certains participants regrettent que des ateliers aient été animés sur une approche « milieux », ce qui a nui selon eux à la vision éco-systémique des problématiques de santé-environnement (il faut toutefois noter qu'une approche réellement éco-systémique aurait été complexe à mettre en œuvre au niveau des ateliers)

Une difficulté à prioriser les « produits » des ateliers

Cette faiblesse au moment du choix s'est traduite par une difficulté à opérer une sélection parmi les nombreuses actions proposées, malgré la définition de critères de sélection, et donc par la multiplication de mesures et d'actions. D'un point de vue méthodologique, l'absence de critères clairs a été un écueil important pour construire un Plan centré sur des priorités stratégiques claires. Une grille de critères de sélection plus formalisée aurait été aidante.

A la décharge des rédacteurs, il est nécessaire de souligner que la sélection et l'anticipation des actions à long terme en santé-environnement sont difficiles à quantifier, que la comparaison entre l'intérêt et la pertinence, par exemple, d'une action à court terme ou à long terme est difficile pour un décideur. Le lien santé-environnement n'est pas facile à quantifier et les « bons » critères ne sont pas facilement identifiables. Le temps qui aurait été nécessaire pour mener à bien une réelle réflexion en la matière n'a clairement pas été disponible.

Un « re-travail » par l'équipe d'animation

Les entretiens avec les membres de l'équipe d'animation ont permis d'identifier que les fiches produites lors des ateliers thématiques et la structuration du Plan avaient fait l'objet d'un travail spécifique de reprise en aval des ateliers, comprenant également l'intégration des fiches transversales (fiches 11 et 12). Cette structuration a posteriori, qui a été prise en charge par l'équipe d'animation, a été menée sur la base des prérogatives et champs professionnels des différents membres de l'équipe, ce qui a pu constituer un frein à la définition de mesures et de fiches à caractère réellement partenarial et transversal, mais qui a permis de consolider les intitulés des actions et la cohérence d'ensemble.

Les entretiens avec les pilotes des fiches 8, 9 et 10 dans le domaine de l'utilisation et de la gestion des risques liés à l'eau témoignent de cette répartition a posteriori en fonction des compétences

existantes et souvent liées à des actions déjà menées en interne, ici entre l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'ARS et la DREAL.

Cette segmentation des thématiques a posteriori apparaît liée, dans une certaine mesure, au manque de cadrage au moment de la phase d'élaboration impliquant l'ensemble des parties prenantes du PRSE 2, et à l'absence de définition d'axes de travail réellement transversaux entre les différents partenaires, alors que la principale plus-value du PRSE 2 est le caractère partenarial et transversal des mesures et des fiches qu'il doit contenir. Cette remarque est toutefois à nuancer, dans la mesure où certains pilotes affirment que des relations de travail ont été établies ou approfondies dans le cadre du PRSE 2 (relations de travail Grand Lyon-Ville de Lyon-ARS dans le cadre de la fiche 3...). Le caractère partenarial des mesures aurait pu être davantage posé comme un critère de sélection.

Cette structuration a posteriori s'est appliquée également au choix des pilotes de fiches et coordonnateurs de mesures par l'équipe d'animation (voir section « analyse de la mise en œuvre »)

Un surdimensionnement du plan et une segmentation des approches

Il ressort de manière unanime des investigations que le PRSE 2 contient un nombre trop élevé de mesures pour être piloté de manière satisfaisante.

- ⇒ 74 mesures dans la version finale du plan ont été sélectionnées parmi 150 mesures issues des 3 ateliers thématiques à la date du 4 janvier 2014. En comparaison, le PRSE 2011-2015 de la Région Bretagne compte 37 mesures pour 12 objectifs.
- ⇒ Il existe des mesures sur lesquelles le travail collectif n'a pas été suffisant au démarrage, induisant un blocage ultérieur (M73) (M31)

Ce cadre de concertation a donc débouché sur une certaine multiplication des mesures pour répondre aux demandes de différents groupes impliqués, et à une hétérogénéité d'ensemble. Cela n'a pas permis d'aboutir de manière systématique à la définition de mesures, et à plus forte raison de fiches, qui fassent toujours sens pour les acteurs chargés de leur mise en œuvre en aval, et qui n'avaient d'ailleurs pas toujours participé aux ateliers d'élaboration.

Par exemple, la création de trois fiches-action autour de la thématique de l'eau s'explique par les éléments suivants :

- La tenue d'un atelier spécifique sur l'eau, qui a, de fait, généré de nombreuses propositions qui se sont retrouvées traduites en actions (alors que les autres ateliers comprenaient plusieurs thématiques de travail)

- La lourdeur en termes de pilotage qu'aurait impliqué l'existence d'une fiche unique dans ce domaine

- Le partage des mesures selon les domaines de compétence des acteurs (ARS, DREAL, AERMC).

De fait, en ce qui concerne les problématiques de santé-environnement liées à l'eau, les choix effectués lors de la phase d'élaboration du plan ont contribué à conduire à un surdimensionnement et à une approche segmentée de la thématique.

Le sentiment que le PRSE 2 a été élaboré par les administrations d'Etat

Le manque de communication et d'explication sur le choix final des mesures a pu faire naître ce sentiment auprès de certains participants. Ceci est un enseignement important pour l'élaboration du PRSE 3.

3.2 Des hétérogénéités multiples des mesures

Au nombre important de mesures s'ajoute leur hétérogénéité en termes d'avancement initial, de portage, d'ambitions ... Des exceptions existent pourtant : la Fiche 12 regroupe par exemple des mesures plutôt complémentaires.

L'hétérogénéité de types de mesures est naturelle dans un Plan comme le PRSE, l'enjeu est de s'assurer que le Plan dispose d'axes généraux suffisamment forts et clairs pour que cette hétérogénéité opérationnelle ne soit pas un obstacle à son appropriation.

Hétérogénéité en termes de cadrage préexistant

Les mesures portent :

- Soit sur des interventions liées à des politiques d'administrations (ARS, DREAL, DRAAF, AERMC), et notamment des interventions « régaliennes », particulièrement cadrées par l'existence de procédures, de documents-cadres voire de nature réglementaire et ancrées dans le champ d'action classique de l'administration d'Etat. A noter que dans certains cas, malgré la nature réglementaire des actions, les partenaires du Plan n'avaient pas les moyens de les mettre en œuvre à la hauteur des attentes, et que le PRSE 2 a parfois permis de débloquer des financements (ex. des études de zones).

Exemple : pour l'eau, domaine très cadré (Directives cadres, circulaire de Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau, Plans de bassin au niveau départemental, SDAGE réglementaire, postes et services dédiés), le PRSE reprend simplement les obligations que l'Etat doit faire respecter. Certains acteurs en viennent à juger que le PRSE 2 a servi, via ce type de

mesures, à faire adhérer les partenaires sur la priorisation de rattrapage de certains regards liés à des interventions régaliennes.

- Soit sur des interventions totalement novatrices (exemple : l'ambrosie)
- Soit sur des interventions déjà inscrites dans les champs d'intervention de collectivités et bénéficiant d'un portage politique, pour lesquelles l'inscription dans le PRSE devait servir d'éléments de dynamisation. Dans ce cas, le PRSE a permis d'alimenter le contenu de l'action.

Cette hétérogénéité initiale n'est pas un problème en soi, le PRSE n'ayant pas vocation à porter un seul type de mesures. Il est en revanche nécessaire que les conditions d'animation soient ensuite réunies pour harmoniser quelque peu sinon les niveaux d'avancement, du moins les méthodes. Il est nécessaire également que l'inscription dans le PRSE apporte une réelle plus-value aux actions qui y sont inscrites.

Hétérogénéité en termes de dimensionnement

- « La fiche 2 « Identifier et gérer les zones multi expositions » est à elle seule un PRSE 2 dans le PRSE 2 », en particulier en ce qui concerne la mesure 10 « Réaliser une étude de zone sur le Pays Roussillonnais puis sur le Sud Grenoblois et le Sud Lyonnais et engager si possible la démarche sur la Vallée de l'Arve et la zone d'Oyonnax » qui concentre une grande partie des ressources financières mobilisées par la DREAL ainsi que des ETP dédiés en interne.
- A l'inverse, on constate l'existence d'un nombre important de mesures qui ne font pas l'objet de moyens financiers et humains supplémentaires pour les acteurs chargés de leur mise en œuvre, et qui sont perçues comme une charge de travail supplémentaire pour ces derniers.

Hétérogénéité en termes d'objectif général de mise en œuvre opérationnelle

Le PRSE se caractérise par la juxtaposition d'actions de portées très différentes :

- Actions visant à réduire les pollutions et nuisances à la source,
- Actions visant à protéger les milieux,
- Actions visant à réduire les expositions des individus à certains dangers,
- Actions visant à réduire les impacts sanitaires.

L'hétérogénéité est visible également en termes d'objectif général poursuivi par les actions :

- Objectif de prévention

- Objectif d’affichage / suivi autour d’activités et de données existantes
- Objectif d’amélioration de la visibilité de thématiques sectorielles émergentes en santé-environnement
- Visée déclarative : ex. mesure 22 « Rechercher l’engagement des services de l’Etat et organismes concernés dans chaque département »

Si cette hétérogénéité n’est pas un problème en soi, elle est toutefois porteuse d’une difficulté pour voir le PRSE comme un ensemble cohérent dont la visée générale, l’ambition, la vision du changement, sont clairement établies.

4. Eléments d’avancement physico-financier du PRSE 2 et analyse de l’efficacité d’une sélection de mesures

4.1 Point sur le dispositif de suivi de l’état d’avancement des actions engagées

Chacune des 74 mesures est animée, suivie et pilotée par un ou plusieurs coordonnateur(s) (voir analyse de ce point en section suivante), dont le rôle consiste notamment à rédiger annuellement un rapport d’avancement des mesures qu’ils coordonnent et à leur attribuer un pourcentage d’avancement (« indicateur d’état d’avancement » : 0, 25, 50, 75 ou 100%). Le système de suivi est donc fondé sur la remontée d’informations quantitatives et d’éléments d’appréciation qualitatifs de la part des coordonnateurs de mesures vers les pilotes de fiches.

Cet « indicateur d’état d’avancement de la mesure » est un outil de pilotage, simple mais efficace dans l’idée (mais pas nécessairement homogène dans son utilisation par les coordonnateurs), qui permet de contrôler l’avancement global des mesures, et de lancer des alertes en pointant les mesures « en souffrance ».

Par ailleurs, des indicateurs spécifiques de suivi ont été définis pour chaque mesure. Leur niveau d’utilisation s’est avéré très hétérogène et ils n’ont pas été systématiquement utilisés pour assurer le suivi des 74 mesures.

La configuration du dispositif de suivi conduit les coordonnateurs à faire remonter leur rapport en fin d’année. A la date de l’évaluation, les données disponibles relatives à l’état d’avancement par pourcentage datent donc de fin 2013, l’évaluateur s’est employé à mettre à jour ces données via les entretiens conduits.

4.2 Analyse de l'efficacité sur les 5 fiches retenues pour l'analyse approfondie

TABLEAU 1 - REALISATIONS ET RESULTATS OBTENUS PAR MESURE

FICHE	Mesure	Indicateur d'état d'avance-ment (2014)	Etat des lieux des réalisations	Principaux résultats obtenus
2. Identifier et gérer les zones multi expositions	10 – Etude de zone sur le Pays roussillonnais	25%	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de deux études de zones dans le Pays Roussillonnais et sur le Sud Grenoblois 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes en cours
	11 – Consolider la connaissance disponible en termes de bruit et de qualité de l'air	100%	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une plateforme « Air/bruit » Harmonisation et agrégation des données d'entrée « air » et « bruit » Réalisation de cartes du bruit routier et de cartes de qualité de l'air utilisant les données du trafic harmonisées en Rhône Alpes. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service effective de la plate-forme qui est pressentie pour être reproduite au niveau national
	12 – Prioriser les actions à conduire sur la base des cartographies des points noirs air-bruit	25%	<ul style="list-style-type: none"> Réalisations liées à la disponibilité des données et cartographies élaborées dans le cadre de la mesure 10 Identification d'un point noir Création d'un comité de pilotage incluant la DREAL, l'ARS et Air Rhône-Alpes 	
3. Intégrer les enjeux sanitaires dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement	16 – Etat des lieux des modalités de prise en compte des enjeux de SE dans les documents de planification	25%	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un groupe de travail commun aux trois mesures de la fiche Tour de table et production d'un état des lieux sur la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les documents d'urbanisme et d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de résultats, mesure prématurée du fait du peu de documents de planification « grenéllisés ».
	17 – Guide méthodologique démarches de SE	50%	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un groupe de travail commun aux trois mesures de la fiche Identification et mobilisation des réseaux d'acteurs responsables de l'émission des avis sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Pas encore de résultat, la prochaine étape consiste en la production d'une stratégie de promotion et de mise en valeur des avis sanitaires dans les projets d'urbanisme et d'aménagement

	18-Promouvoir une approche sanitaire en amont des projets de travaux, ouvrages et opérations d'aménagement	75%	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de travail commun aux trois mesures de la fiche • Révision de la mesure afin d'inclure les méthodologies déjà existantes (approche AEU de l'ADEME et guide de l'EHESP de Rennes) • Production d'un guide méthodologique de promotion d'une approche sanitaire en amont des projets de travaux et opérations d'aménagement, en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas encore de résultats, prochaine étape consiste en l'utilisation du guide par les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement
5. Prévenir ou limiter les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur	28-Réseau Régional Bâtiment et Santé	75%	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de 2 réunions du réseau par an du Réseau Régional Bâtiment Santé depuis 2012. • Production de documents supports : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Eléments pour la rédaction des cahiers des charges pour l'intégration d'exigence dans les marchés publics ➤ Livrable sur la ventilation à destination des concepteurs et maîtres d'ouvrages (en partenariat avec le CETE) ➤ Guide méthodologique d'accompagnement des usagers et guide méthodologique de réception des bâtiments ➤ Guides à destination de la maîtrise d'œuvre (environnement lumineux, matériaux, systèmes, confort hygrothermique) ➤ Conférence bâtiment/santé organisée le 20 novembre 2013 (PRSE – ORHL) dont les actes ont été mis en ligne sur le site du réseau VAD 	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une démarche de formation allant des notions générales aux cas concrets • sensibilisation à la fois du public des professionnels (architectes, maîtres d'œuvre, techniciens ...) et des collectivités • éléments de réflexion sur la méthode de rédaction de cahiers des charges « intelligents »
	29-Préconisations pour la réception des circuits aérauliques des bâtiments	-	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier document est déjà disponible, publié en juillet 2013 par VAD : dossier « santé, qualité de l'air intérieur et actualités réglementaires dans le bâtiment ». Plusieurs autres documents doivent suivre d'ici fin 2014. • L'année 2014 devait être principalement consacrée à la communication autour de ces travaux et à leur valorisation auprès de l'ensemble des milieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dont la coordination a été transférée récemment et pour laquelle un entretien n'a pu être fixé

			professionnels (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et entreprises)	
	30-Conférence de consensus pour le bâtiment du XXI siècle	-	<ul style="list-style-type: none"> Colloque organisé en novembre 2013 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dont la coordination a été transférée récemment et pour laquelle un entretien n'a pu être fixé
	31-Groupe de travail spécifique «collectivités» pour l'intégration de préconisations sanitaires		<ul style="list-style-type: none"> besoins mal identifiés, et d'une redondance partielle avec d'autres mesures de la fiche 5 => mesure suspendue 	
	32-Ajout de la cible «amélioration de l'aération-ventilation» aux chantiers-écoles ADEME	75%	<ul style="list-style-type: none"> Le module destiné aux formateurs souhaitant être habilités à diffuser le module « réaliser une installation de ventilation performante » est opérationnel ainsi que celui destiné aux professionnels et ceux en devenir. 3 formations de formateurs ont été dispensées sur 2013. 	<ul style="list-style-type: none"> le recul est insuffisant pour mettre en évidence des résultats
	33-Opération exemplaire sur du logement neuf	-	<ul style="list-style-type: none"> La campagne se compose de deux séries de mesures d'une durée d'une semaine chacune, une réalisée en été et l'autre pendant la saison de chauffe. Une première mesure d'hiver a été réalisée en mars à titre de test, la campagne été est quasiment terminée, la campagne hiver est programmée l'hiver prochain pour un rendu des résultats à l'automne 2014. Ces mesures s'accompagnent d'un questionnaire très lourd qui pose un vrai problème de temps passé et de dépassement du budget initialement prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dont la coordination a été transférée récemment et pour laquelle un entretien n'a pu être fixé
11. Recherche et innovation	67-Mettre les éco-innovations régionales au service de la santé environnementale	100% ?	<ul style="list-style-type: none"> L'appel à projets thématique a été lancé Le dispositif INNOV'R a permis de financer l'accompagnement d'entreprises dans des démarches d'éco-innovation Le dispositif INNOV'R Expérimentation a permis de financer des tests grandeur nature dans des 	<ul style="list-style-type: none"> intégration du champ de la santé-environnement comme thématique éligible et possibilité d'extraire des données spécifiques

			collectivités locales (par exemple : capteurs spécifiques de qualité de l'air)	
	68-Prévenir les pollutions par l'acquisition de technologies propres, sûres et sobres	50% / 75%	<ul style="list-style-type: none"> état des lieux de 180 technologies propres sûres et sobres réalisé (sur 250 initialement prévues) par un consortium de bureaux d'études, sur 5 filières prioritaires (rédaction de fiches techniques, en deux versions : complètes / simplifiées) test actuel de 20 fiches mise en place du groupe régional des technologies propres (ADEME, Agence de l'Eau, DREAL, DIRECCTE, CARSTA, organismes consulaires ...) conduite d'actions collectives et individuelles établissement de contacts entre entreprises et partenaires susceptibles de les accompagner (consulaires – centres techniques ...) 	<ul style="list-style-type: none"> amélioration de la prise en compte des impacts des technologies sur les conditions de travail (santé – sécurité – prévention) via l'implication de la CARSAT amélioration de la réflexion des entreprises bénéficiaires sur leur organisation écart de certaines technologies changement des pratiques, mais longs à se mettre en place (exemple : opération pilote en Haute-Savoie démarrée en 2008 ne produit ses résultats que maintenant)
12. Information et éducation du grand public à la santé environnementale	69-Informer et sensibiliser le grand public et des publics vulnérables	75%	<ul style="list-style-type: none"> L'appel à projet a été lancé fin 2012. La sélection des projets s'est faite en février 2013 : 16 projets ont été sélectionnés sur 29 reçus. 	<ul style="list-style-type: none"> le recul est insuffisant pour mettre en évidence des résultats
	70-Quizz internet risques réels et perçus de cancer	75% / 100%	<ul style="list-style-type: none"> 10 quizz ont été élaborés et validés par l'Unité Cancer Environnement, abordant les thématiques suivantes : le « radon » (4 supports), « Les cancers et l'environnement » (4 supports), « le Bisphénol A » (1 support) et « Les polluants dans l'air » (1 support). Un développement internet a été effectué afin de rendre accessible les quizz à partir du site www.questionnement.cancer-environnement.fr, ainsi que des supports papiers (A4, A5 et Posters) pour une diffusion au niveau régional par les partenaires intéressés. Sur le dernier trimestre 2014, les actions de sensibilisation seront poursuivies, via des relais sur différents sites web référents (INCa) 	<ul style="list-style-type: none"> le recul est insuffisant pour mettre en évidence des résultats

	71-Etat des lieux des formations en SE	75%	<ul style="list-style-type: none"> • rédaction d'un état des lieux début 2014, mis en ligne sur le site internet de l'ARS, suite du plan de communication en cours de mise en place • Master 2 Professionnel RISE RISques et Environnement (Lyon 2, Ecole centrale de Lyon, Institut Droit Environnement Lyon 3) : création d'un atelier « cancer environnement » (10 h) • Faculté de Pharmacie - Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques : mise en place d'une UE optionnelle Facteurs environnementaux et pathologies humaines (2ème et 3ème année ; 32 h) 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des formations initiales et continues traitant de santé-environnement => meilleure définition de ce que l'on entend par « santé-environnement » • Meilleure intégration de la thématique santé-environnement grâce à la manière concrète avec laquelle la thématique a été présentée
	72-Journées – réunions d'échange sur les enjeux en SE pour les acteurs éducatifs	75%	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place de journées de sensibilisation (2/an) sur la santé environnementale pour les acteurs éducatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • approfondissement de la connaissance sur les besoins des différentes catégories d'acteurs
	73-Intégration de l'environnement dans les CLS	25%	<ul style="list-style-type: none"> • organisation d'une réunion en novembre 2013 ayant permis de valider les objectifs du projet, sa méthodologie et son calendrier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CLS de Valence a été signé le 21 décembre 2012. Précurseur en Rhône-Alpes, ce CLS comporte un important volet santé-environnement. Mi-2013, une douzaine de collectivités de Rhône-Alpes sont porteuses d'un projet de CLS (mais ces résultats ne sont pas imputables au PRSE 2).

5. Analyse de la mise en œuvre du PRSE 2

Rappel des questions évaluatives :

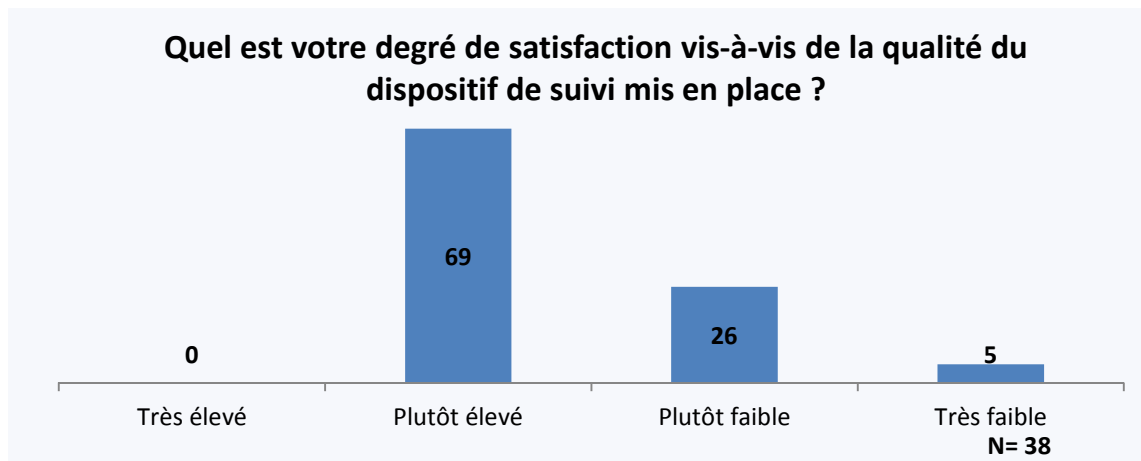
- En quoi la méthode d'élaboration et de mise en œuvre du PRSE 2 a-t-elle permis de conduire les actions à leur terme ?
- Quels ont été les points forts et les difficultés de mise en œuvre des actions ... ?
 - ... au travers de l'analyse de l'ensemble de l'état d'avancement des actions engagées ?
 - ... au travers d'une analyse plus approfondie de quelques mesures spécifiques qui seront définies avec l'instance d'évaluation lors de la phase de cadrage ?

5.1 Un suivi de l'avancement du PRSE articulé autour du binôme pilotes de fiches – coordonnateurs de mesures

Les pilotes des fiches : un rôle-clé prévu initialement dans la démarche de remontée d'informations et d'assurance du maintien d'une bonne dynamique d'avancement des fiches ...

Il ressort de l'enquête que la majorité des répondants considèrent le dispositif de suivi mis en œuvre comme satisfaisant. Cependant, presque un tiers des répondants soulignent leur insatisfaction dans ce domaine :

Zoom sur l'enquête



Le rôle de pilote a été conçu comme le relais entre les coordonnateurs de mesures, censés organiser de manière opérationnelle l'avancement des mesures et le reporting sur cet avancement, et l'équipe d'animation, censée suivre l'avancement de l'ensemble du PRSE 2 et assurer que les conditions de cet avancement soient optimales (réflexion sur la gestion des mesures en détresse...)

Cet échelon du pilote de fiche a principalement été créé du fait du dimensionnement du Plan, afin de faciliter la remontée d'information des coordonnateurs vers l'équipe d'animation. Le Plan tel que conçu initialement dénombre 12 pilotes de fiches pour 48 coordonnateurs, dont 10 sont également par ailleurs pilotes d'autres fiches.

De manière générale, les pilotes de fiches et coordonnateurs de mesures soulignent leur incompréhension quant aux appellations de « pilote de fiche » et de « coordonnateur de mesure » et ajoutent qu'il serait plus logique d'avoir des « coordonnateurs de fiches » et des « pilotes de mesures », ce qui reflèterait plus la nature des missions qu'ils sont amenés à assumer (coordination et suivi de plusieurs mesures d'une part et pilotage opérationnel d'une mesure d'autre part).

... Mais limité par une série de freins organisationnels :

Des changements de pilotes en cours de route

Certains pilotes désignés lors de l'élaboration ont été remplacés en cours de route (Fiches 1, 6 et 7), ce qui a nui à la continuité du pilotage (transmission d'informations pas toujours optimales dans des conditions calendaires contraintes, difficulté d'appropriation du rôle de pilote et de contexte de leur fiche par les nouveaux pilotes n'ayant parfois pas du tout assisté à la phase d'élaboration du PRSE 2...). Ce manque de maîtrise de l'intention initiale, ainsi que de l'absence d'habitudes de travail avec les acteurs mobilisés, ont parfois constitué des freins importants.

Certains pilotes ont assuré un rôle important de transmission des informations pour pallier l'absence de cadre (Fiche 12)

La disponibilité relative des pilotes eux-mêmes et des coordonnateurs de mesures

Les travaux liés au PRSE ressortent clairement comme une charge de travail supplémentaire par rapport aux tâches classiques des intervenants, d'autant qu'aucun moyen budgétaire supplémentaire n'est venu accompagner l'implication dans ces tâches.

Un système de remontée de l'information souvent vécu comme une contrainte, et ne faisant pas toujours sens pour les pilotes et coordonnateurs

Un certain nombre des acteurs, pilotes de fiche et coordonnateurs ont perçu le processus de remontée d'information comme une contrainte, ne faisant pas toujours sens à leurs yeux. Ce sentiment est d'autant plus fort que ces derniers n'ont pas systématiquement été associés à la définition des indicateurs de suivi de leurs mesures lors de l'élaboration du plan, beaucoup ayant été définis par l'équipe d'animation et insuffisamment expliqués / partagés avec eux. Ce constat est cependant à nuancer dans la mesure où il concerne essentiellement les mesures déjà présentes dans d'autres plans ou prises en charge en interne par les partenaires et qui font donc l'objet d'un suivi double.

D'autre part, la remontée des difficultés rencontrées dans le cadre de certaines fiches n'a pas forcément donné lieu à une réaction de l'équipe d'animation jugée suffisante par certains pilotes. Il en est de même pour la sollicitation du GRSE quant aux mesures dites en souffrance. Cela dénote des difficultés de communication.

Parfois, un cumul vertical des fonctions (membres de l'équipe d'animation / pilotes de fiche / coordonnateurs de mesure) qui n'aide pas à une différenciation des rôles et des attributions

Les entretiens auprès des membres de l'équipe d'animation, des pilotes de fiches ainsi que des coordonnateurs de mesures font ressortir que les différences de prérogatives attachées à chacun de ces rôles ne sont pas toujours clairement identifiées par chacun. Cela est en partie dû au cumul des fonctions chez un certain nombre d'acteurs, qui peut par ailleurs être perçu comme une plus-value, notamment pour les membres de l'équipe d'animation qui sont également pilotes ou coordonnateurs dans la mesure où cela leur permet de conserver un contact avec le niveau opérationnel.

De manière générale, les prérogatives du rôle de pilote sont plutôt bien identifiées par les partenaires, se limitant à l'agrégation et à la remontée des informations des coordonnateurs vers l'équipe d'animation. Il ressort des entretiens menés avec les coordonnateurs que leurs prérogatives attachées à la mise en œuvre des mesures sont parfois plus floues, d'autant que certains assumaient déjà cette tâche auparavant dans le cadre de leur poste, et ne se perçoivent pas comme agissant également comme tels dans le cadre du PRSE 2.

5.2 Une place des coordonnateurs de mesures importante dans la mise en œuvre du PRSE, mais insuffisamment accompagnée

De manière générale la question de la désignation, de l'accompagnement et du suivi des coordonnateurs est directement liée à celle de la pérennité des mesures.

Une désignation des coordonnateurs et des pilotes manquant de préparation et d'accompagnement

Les entretiens auprès des pilotes de fiches et de l'équipe d'animation soulignent l'informalité de l'attribution des rôles dans le cadre de l'élaboration, comme de la mise en œuvre et du suivi du Plan. La désignation des coordonnateurs et des pilotes s'est le plus souvent faite sans cadre méthodologique précis : sur la base de la compétence technique connue ou supposée de l'intervenant, parfois au titre du « portefeuille » de leur prédécesseur. Cela a parfois induit un effet de « parachutage » qui constitue un frein à la mise en œuvre (absence de documents relatifs au suivi et à la mise en œuvre de la mesure, temps d'entrée dans un sujet qui ne constitue pas une priorité pour un nouvel arrivant...). La recherche des coordonnateurs et des pilotes s'est souvent

faite une fois les mesures définies, à l'exception des mesures déjà prises en charge par les services administratifs ou des mesures portées par les personnes qui les ont proposées lors des ateliers thématiques (fiche 3 par exemple). Ce mode de désignation a posteriori explique également l'abandon précoce de certaines mesures, faute de pouvoir trouver un coordonnateur (ex. M 61).

En outre, des situations de forte hétérogénéité sont apparues en termes de charge de travail pour certains pilotes, le nombre de mesures et de fiches sous leur responsabilité leur empêchant de les suivre toutes et d'établir des relations de travail avec l'ensemble des coordonnateurs.

Une appréhension inégale des prérogatives du coordonnateur de mesure, témoignant d'un manque d'accompagnement méthodologique

Si le rôle de pilote a de manière générale été bien appréhendé par les acteurs, il ressort des entretiens menés auprès des coordonnateurs de mesure qu'un certain nombre d'entre eux ont du mal à s'identifier comme tels. C'est notamment le cas de certains acteurs qui soulignent leur incompréhension des notions de « fiche », d'« action » et de « mesure » et témoignent de leur difficulté à intégrer la logique de fonctionnement du PRSE 2. Ces acteurs indiquent qu'ils auraient souhaité un accompagnement méthodologique supplémentaire.

D'autre part, il ressort des entretiens avec les coordonnateurs de mesures que la désignation n'a pas été suffisamment suivie d'un accompagnement méthodologique autour des prérogatives attachées à leur rôle, qui leur auraient permis d'investir leur rôle de manière plus satisfaisante. Une fiche descriptive du rôle de coordonnateur a certes été rédigée et diffusée, mais elle n'a pas été accompagnée dans sa déclinaison opérationnelle, via une formation autour du fonctionnement en « mode projet » ou par un accompagnement à la constitution de comités de pilotage spécifiques par exemple. Ainsi, ces outils de définition de leur rôle ont été saisis de manière inégale par les acteurs, certains ayant déjà l'habitude de fonctionner en « mode projet », d'autres ayant conduit leurs mesures sans réel cadrage méthodologique.

Il est cependant nécessaire de nuancer ce constat en soulignant que l'ensemble des mesures ne présente pas les mêmes besoins en termes de formalisation de leur pilotage, selon leur degré de technicité et leur caractère opérationnel, le degré de maîtrise préalable de la méthode projet par les coordonnateurs.

5.3 Une mise en place d'instances de pilotage des mesures non systématique et différenciée en fonction de la nature des fiches et des mesures

On constate que la mise en place de comités de pilotage dédiés, de groupes de travail ou même d'équipes projet tel qu'il était prévu initialement dans le cadre de la mise en œuvre des fiches et des mesures n'a pas été systématique, mais n'apparaît pas non plus comme souhaitable en tant que tel. Les entretiens avec les pilotes de fiches et les coordonnateurs font ressortir que l'intérêt

de la mise en place d'un comité de pilotage spécifique apparaît comme particulièrement pertinent en ce qui concerne des mesures de nature opérationnelle et partenariale.

Le plus souvent, des comités de pilotage de fiche dédiés ont été créés lorsqu'ils étaient prévus explicitement dans une mesure figurant dans le plan (ex. M 24 « Créer des comités de pilotage dans chaque département et un comité de pilotage régional, M 25 « Mettre en place un dispositif régional d'intervention dans l'environnement intérieur » par exemple).

Dans d'autres cas, c'est à l'échelle de fiches que des groupes de travail/réflexion ont été mis en place :

Groupe de travail unique mais à géométrie variable dans le cadre de la fiche 3 « Intégrer les enjeux sanitaires dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement », permettant de mobiliser de manière différenciée les acteurs en fonction des mesures.

5.4 Un pilotage du PRSE 2 manquant de dimension stratégique

Une mission initiale assignée au GRSE d'être une instance de réflexion et de pilotage stratégique, mais qui a plutôt fonctionné dans les faits comme une « chambre d'enregistrement » et de suivi et d'information

Un nombre élevé de membres et une hétérogénéité dans leur implication

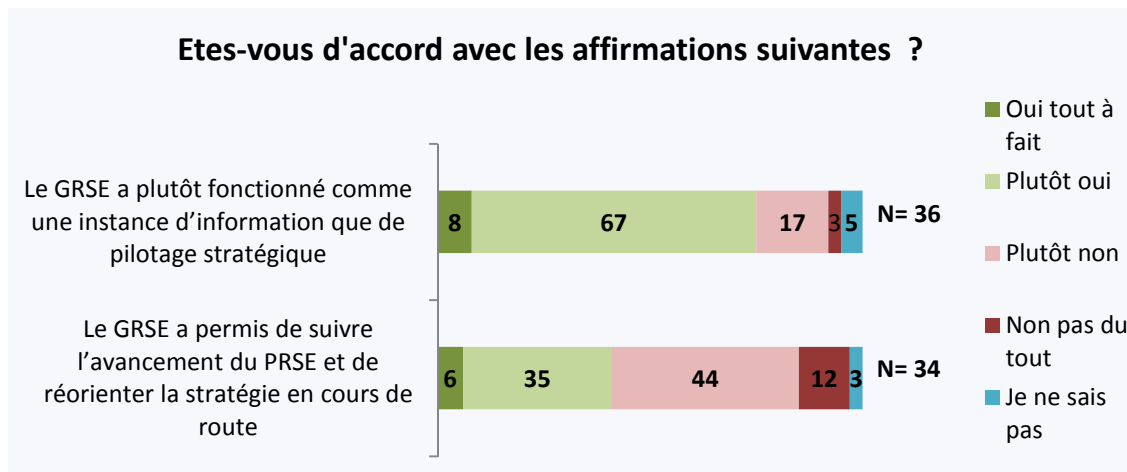
Comptant 74 membres réunis en 5 collèges, mobilisés sur des temps de 2h maximum par an, et animés autour de la présentation de l'avancement de certaines mesures, le GRSE n'a pu fonctionner comme une instance de pilotage stratégique du Plan. Il n'a pas joué le rôle attendu d'instance de discussion et de réflexion autour des propositions faites par l'équipe d'animation, et a été principalement perçu, et a de fait fonctionné comme une « chambre d'enregistrement », un « lieu d'affichage » permettant d'avaliser les propositions de l'équipe d'animation. L'implication de la Présidence dans la conduite des débats est également perçue comme ayant été trop en réserve pour pallier cette difficulté de conception originelle.

Des modalités d'animation des échanges inadaptées au regard de la mission initialement prévue pour le GRSE

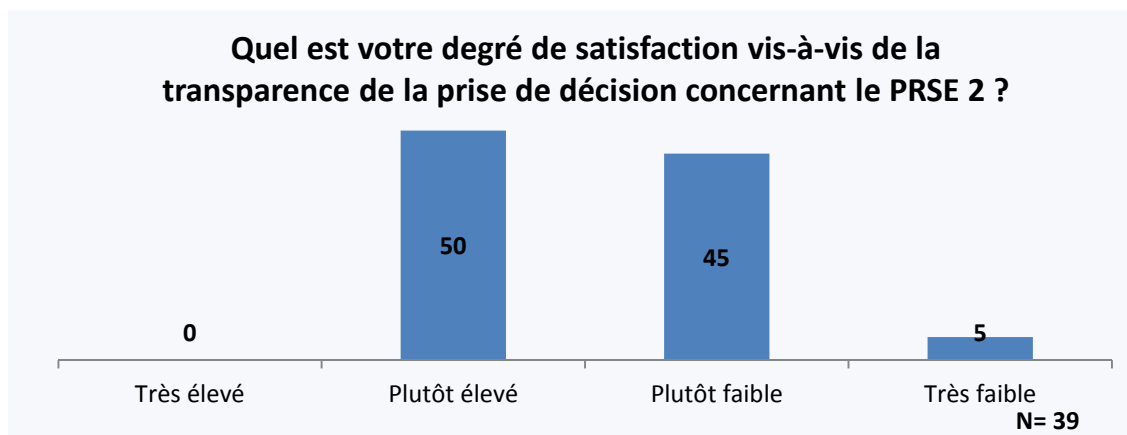
Les entretiens conduits auprès des membres de l'équipe d'animation font ressortir l'inadaptation des méthodes d'animation mobilisées lors des réunions annuelles du GRSE et le manque d'instance identifiée pouvant tenir le rôle d'animateur. La présidence du GRSE est assurée par le SGAR, dont l'intervention était considérée par les acteurs comme pertinente, au titre d'autorité indépendante et de force de mobilisation. Mais la difficulté pour la Préfecture de région à s'impliquer comme force de proposition et/ou d'animation du GRSE, laissant une place vacante à

ce poste occupée de manière partielle et informelle par les membres de l'équipe d'animation, a pu diminuer la portée du PRSE 2 et amoindrir la volonté d'implication des Préfectures de département.

Zoom sur l'enquête



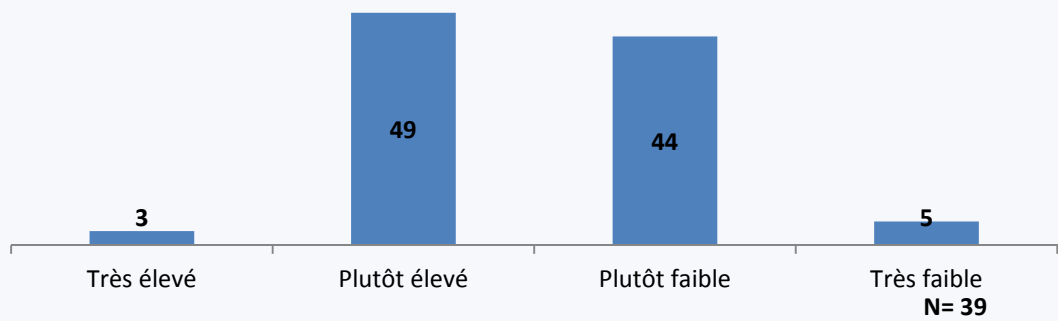
Le GRSE n'est pas perçu comme une instance stratégique de réflexion et d'orientation du plan mais ressort unanimement comme une « chambre d'enregistrement », un « lieu d'affichage » chargée de se prononcer sur les propositions élaborées par l'équipe d'animation.



Deux options s'ouvrent pour l'avenir :

- soit le GRSE garde un rôle de pilotage du futur PRS, et il sera nécessaire de définir a minima un « Bureau » plus opérationnel en son sein, qui travaillerait en lien avec l'équipe d'animation,
- soit le GRSE évoluera vers une forme de « Commission de suivi et d'information » de la mise en œuvre du Plan, prérogative qui correspond davantage à celle qu'il a concrètement assumée jusqu'à présent.

Quel est votre degré de satisfaction vis-à-vis de la diffusion de l'information relative à l'avancement du PRSE 2 ?



Il ressort également de ces entretiens que le GRSE a souffert d'une démobilitation importante de ses membres, notamment lorsqu'ils ont été sollicités en-dehors des temps de réunions annuelles de l'instance, comme ça été le cas au sujet des suites à donner aux mesures dites « en souffrance ».

Un recalibrage nécessaire de certaines mesures en cours de route

Certaines mesures ont dû être révisées ou devraient prochainement l'être, du fait de leur finalement faible pertinence, ou bien d'un recalibrage nécessaire de leur ambition en termes de réalisations. Ces révisions au fil de l'eau traduisent parfois un déficit de préparation et de vision opérationnelle lors de la phase d'élaboration, d'une part, et d'autre part, parfois la nécessaire souplesse qu'il faut conserver pour conduire un Plan complexe, mais illustrent aussi la difficulté de l'exercice de fixation des ambitions initiales, et doivent inciter à une plus grande anticipation pour le PRSE 3.

Mesure 51 « Valoriser les données relatives aux sédiments et mettre en place un dispositif de coordination des opérations relatives aux sédiments »

Mesure 22 « Recherche l'engagement des services de l'Etat et organismes concernés dans chaque département » / **Mesure 24** « créer des comités de pilotage dans chaque département et un comité de pilotage régional ».

Une instance déconnectée des aspects stratégiques et opérationnels

Il ressort des entretiens que le GRSE apparaît comme une instance plutôt déconnectée de la réalité opérationnelle du PRSE 2, dans son élaboration comme dans sa mise en œuvre.

De fait, c'est l'équipe d'animation qui est largement perçue par les pilotes de fiche et coordonnateurs comme assumant une mission de comité de pilotage, organe de préparation des réunions du GRSE et de mobilisation de ses membres.

Un copilotage Etat – Région qui s'est installé dans le temps

Un pilotage du Plan marqué par l'arrivée tardive de la Région, après la phase d'élaboration

La genèse du Plan a été marquée par l'intégration tardive de la Région dans l'équipe d'animation à partir de 2011.

Le Plan, qui a été conçu initialement comme relevant uniquement de l'Etat, a ensuite vu la Région souhaiter s'impliquer politiquement dans sa conduite. Il en a résulté une intégration « en cours de route » qui a demandé des efforts de mise en cohérence opérationnelle, et qui doit rendre vigilant sur l'anticipation de la mise en place d'un réel co-pilotage pour le futur PRSE 3.

Une implication ensuite forte de la Région, soutenue par un élu très porteur et la création de la Direction du Climat, de l'Environnement, de la Santé et de l'Energie

L'intégration de la Région dans le PRSE 2 s'est faite concomitamment à l'élaboration d'une politique de santé-environnement Régionale et à la création d'un service dédié à son portage, dans la continuité de l'arrivée du Vice-Président délégué à la santé et à l'environnement en mars 2010. L'arrivée de la Région dans le pilotage et la mise en œuvre du plan a constitué une grande avancée du PRSE 2 par rapport au Plan précédent, tant en termes de développement partenarial que comme levier en matière de mobilisation de ressources financières et humaines dédiées, notamment dans le cadre des fiches 5, 11 et 12.

Les entretiens conduits font néanmoins remonter l'absolue nécessité d'assurer une bonne articulation entre la politique de santé-environnement portée par la Région et celle poursuivie dans le cadre du PRSE 3. Les calendriers étant décalés (adoption de la délibération PROPASE en juillet 2012, après le démarrage du PRSE2), la coordination s'est établie progressivement, l'appropriation du PRSE2 et le lancement d'une nouvelle politique demandant chacune du temps.

Le portage politique de la thématique santé-environnement à la Région s'est traduit par la création du Programme Régional Opérationnel d'Actions en Santé Environnement (**PROPASE**), qui a pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances,
- de structurer et renforcer les compétences régionales,
- de favoriser le passage à l'action : sensibiliser, échanger et informer,
- de développer et accompagner des actions concrètes de prévention et de correction,
- d'innover par la transversalité et la coopération internationale,

et ce, sur six champs principaux : milieux et vecteurs / agents polluants spécifiques / nuisances / émetteurs / facteurs aggravants / thèmes émergents comme le gaz de schiste, les changements climatiques ...

Le PROPASE est ainsi une « boîte à outils » alimentée par un certain nombre d'actions du PRSE2 (25 actions sur 74). De fait, l'intégration de la Région dans le PRSE 2 s'est traduite par l'inclusion des mesures portées dans le cadre du PROPASE, et par la recherche d'actions transversales avec les partenaires (formation et apprentissage, enseignement supérieur et recherche, agriculture ...).

Des opportunités de coordination à renforcer sur certains sujets

La thématique émergente des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé (ITESS), a fait l'objet de la création d'un groupe de travail « santé-environnement » par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du « méta-réseau santé-prévention », destiné à étudier la faisabilité du croisement des données environnementales, sanitaires et socio-économiques. Ce groupe de travail est complémentaire des actions d'identification des points noirs environnementaux menées dans le cadre du PRSE 2, dans la mesure où il est principalement destiné à la définition d'outils méthodologiques et à la diffusion d'un référentiel commun à destination des acteurs directement impliqués dans cette démarche (observatoires, associations de promotion de la santé et de prévention, associations d'éducation à la santé (dont la santé-environnement), services de l'Etat, associations de protection de l'environnement). Cette initiative pourrait permettre de développer une véritable coopération avec les services de l'Etat, notamment dans le cadre de la Mesure 12 « Prioriser les actions à conduire sur la base des cartographies des points noirs air-bruits et des cartographies régionales en cours de réalisation (projet SIGFRIED, INERIS et projet CIRCE, ORS) » dans l'éventualité du développement de cette thématique dans le PRSE 3.

Un pilotage global et une mise en œuvre globale du Plan impactés par une répartition peu claire des compétences entre l'ARS et la DREAL dans le cadre des actions de santé-environnement déployées

Un certain nombre de mesures, pertinentes par ailleurs, ont pâti dans leur mise en œuvre d'un manque de définition du partage de compétences entre la DREAL et l'ARS dans le cadre des thématiques de santé-environnement.

Fiche 3 « Intégrer les enjeux sanitaires dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement » : absence de la DREAL du groupe de travail, collaboration ARS-DREAL complexe dans les thématiques santé-environnement liées à l'urbanisme. C'est notamment le cas en ce qui concerne la mise en œuvre de la mesure 17 « Renforcer la visibilité et la portée des avis sanitaires sur les projets urbains et les autorisations d'occupation des sols », dans la mesure où se pose la question de l'autorité environnementale compétente dans le contexte de la réforme des études d'impact de juin 2012. Le manque de gestion du partage des compétences en Rhône-Alpes entre la DREAL et l'ARS apparaît ici comme un frein à la mise en œuvre du PRSE 2. (Les deux organismes sont tous les deux consultés par l'autorité de décision dans le cadre de la formulation des avis environnementaux, et l'ARS peut contribuer à la rédaction de l'avis environnemental en tant que tel.)

De manière générale, si certaines fiches contiennent des mesures portées par l'ARS et par la DREAL, un faible nombre de mesures sont coordonnées conjointement par les deux structures (mesures 14, 37, 39, 56), ce qui rejoint le constat d'une répartition des fiches et des mesures en fonction des prérogatives préexistantes chez chacun des partenaires.

5.5 Une AMO utile et essentiellement centrée sur une mission de support technique, qui apparaît en retrait de l'animation du Plan

Un rôle important en matière de formalisation des informations remontant du suivi...

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis de fournir un suivi rigoureux et régulier de l'avancement du PRSE 2 du point de vue des pourcentages d'avancement et des éléments plus qualitatifs de déploiement. L'AMO a permis d'épauler l'équipe d'animation du point de vue du suivi. Si cette AMO confiée au CEIES a pâti d'une restructuration de l'entreprise prestataire au cours du PRSE 2, ayant conduit à un changement d'interlocuteur et donc de type d'investissement dans le rôle, le tableau de bord a été régulièrement renseigné.

... Mais une absence d'implication sur l'accompagnement et l'animation

Le choix a été fait au lancement du PRSE 2 de faire porter la convention initiale de l'AMO sur des tâches de suivi et non d'animation. Si les premiers constats au cours de la période de mise en œuvre du PRSE 2 relatifs aux difficultés d'animation auraient pu constituer une occasion de revoir le contenu de cette contractualisation, la possibilité juridique de procéder à une telle modification n'était pas évidente alors qu'il se serait agi d'un véritable besoin, au vu des moyens limités de l'équipe d'animation en la matière (cf ci-dessous).

5.6 Une animation du PRSE 2 assurée par une équipe volontaire, mais confrontée à des difficultés de mobilisation des acteurs

L'équipe d'animation est composée de représentants des principales instances partenaires de la mise en œuvre du PRSE 2, que sont l'ARS, la DREAL, la Région Rhône-Alpes et le SGAR.

Cette instance a un rôle moteur dans la mise en œuvre des mesures du Plan. Selon les propres termes de ses membres, l'équipe d'animation était notamment chargée d'« aiguillonner » les pilotes de fiches et coordonnateurs de mesures dans la conduite de leurs tâches.

Une instance marquée par l'évolution de sa composition, notamment au début du Plan

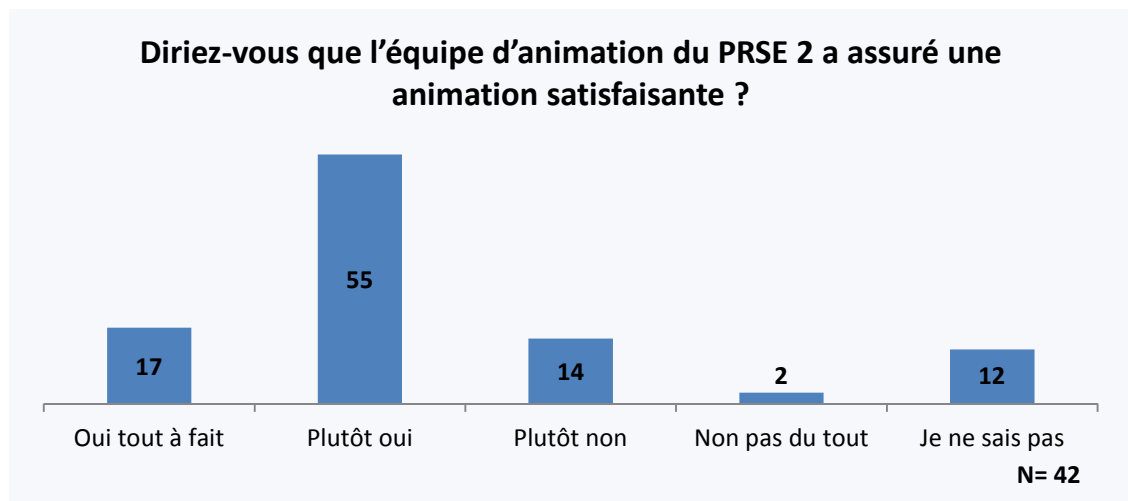
L'évolution de la composition de l'équipe d'animation a constitué un frein à la dynamique partenariale :

- l'arrivée d'un nouveau chargé de mission du SGAR en cours de route, n'ayant pas assisté à l'élaboration du Plan, et mobilisé par ailleurs sur d'autres tâches, n'a pas facilité son appropriation des enjeux et des intentions du PRSE 2. La perspective par ailleurs de transfert du pilotage de l'équipe d'animation du SGAR à la DREAL sur la fin du programme impliquera de réfléchir au maintien de son équilibre partenarial.
- Dès le départ, la DRAAF et la DIRECCTE se sont désengagées du PRSE 2.

L'absence d'ETP dédiés à l'animation du Plan a limité l'implication de ses membres

Lors des entretiens, les pilotes de fiches et les coordonnateurs ont fortement souligné le frein qu'a constitué le manque de moyens humains et financiers supplémentaires et le faible poids du PRSE 2 lorsqu'il s'agissait de formuler des arbitrages en interne.

Zoom sur l'enquête



Cela pose la question de l'identification et, au-delà, de l'intérêt que peut trouver une Direction à ce que ses ressources humaines soient mobilisées dans la mise en œuvre d'un Plan qui vient s'ajouter aux missions portées en interne et de portée non réglementaire. Tout comme pour les pilotes des fiches et les coordonnateurs de mesures, les membres de l'équipe d'animation assurent ce rôle en plus de leurs autres missions.

De plus, la diminution forte des effectifs de la mission Santé-Environnement au SGAR n'a pas facilité l'implication du SGAR dans l'instance.

Il en a résulté pour certains acteurs le sentiment d'une équipe prise par une tâche « immense », qui ne pouvait matériellement être proche que des coordonnateurs appartenant aux mêmes services que les membres de l'équipe.

Une difficulté à suivre la responsabilité du pilotage des fiches et des mesures de la part de l'équipe d'animation

Le turn-over parmi les acteurs chargés de l'animation, du pilotage et de la mise en œuvre du Plan a pu constituer un frein opérationnel au fait de maintenir à jour la connaissance du qui fait quoi au sein du PRSE 2. Au-delà d'un remplacement de fait d'une partie des acteurs responsables de la mise en œuvre du Plan, l'hétérogénéité du suivi du « qui fait quoi » et de l'identification des interlocuteurs dans le cadre de chaque fiche et de chaque mesure constitue un frein à la lisibilité du Plan pour les acteurs de sa mise en œuvre.

Au problème du manque d'identification de la nature du rôle de coordonnateur vient donc s'ajouter le départ parfois non-remplacé, la démobilisation progressive en cours de mise en œuvre ou bien la délégation de la mission de coordonnateur à un tiers de manière informelle. Les principales causes de l'abandon ou de la délégation de la coordination d'une fiche sont le manque de temps et le remaniement des services, donnant lieu à de nouveaux arbitrages dans l'allocation des ressources en interne.

Un manque de Comité scientifique

Bien qu'EnvitéRA ait été pressenti pour occuper la place de l'instance scientifique du PRSE, aucune structure n'a été officiellement désignée pour assurer ce rôle d'orientation des réflexions, de mise en perspective, de prise de recul, d'alimentation des échanges sur les éléments les plus techniques du Plan.

Ce Comité aurait pu jouer un rôle utile au moment de la sélection des actions à faire figurer dans le PRSE 2.

Des initiatives de communication utiles, mais perfectibles

La stratégie de communication a connu quelques difficultés :

- Un logo pas systématiquement utilisé
- Un extranet pas utilisé à la hauteur de ses potentialités
- Un site internet arrivé tardivement
- Les acteurs impliqués devraient être eux-mêmes des relais de communication, qu'ils n'ont pas toujours été.

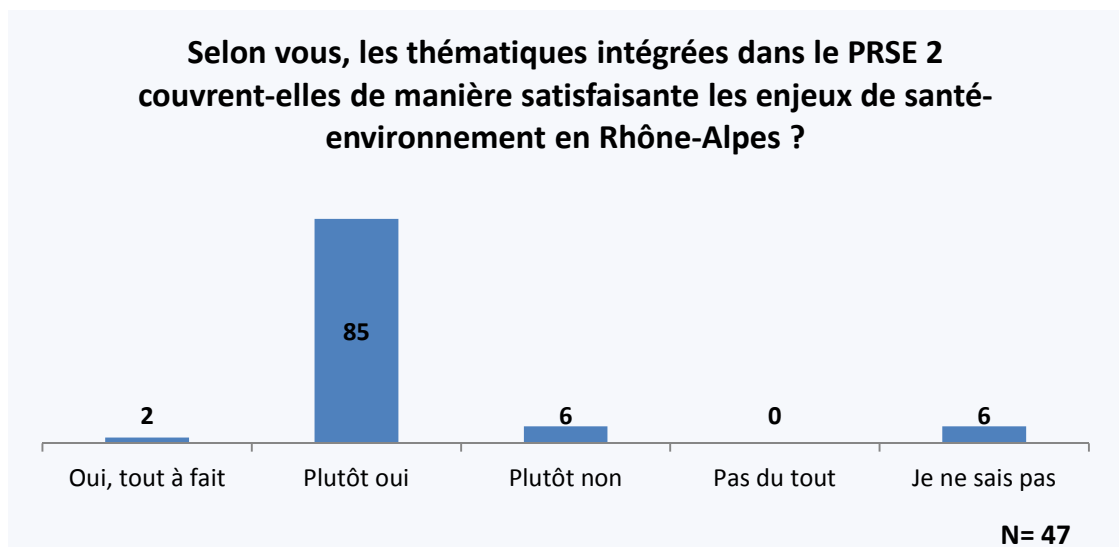
6. Analyse de la plus-value du PRSE 2

Rappel des questions évaluatives :

- L'ensemble des acteurs disposent-ils d'une vision partielle ou globale du Plan ?
- Le PRSE est-il bien identifié comme politique transversale régionale en matière de santé-environnement, tant par les différents services de l'Etat que par les différents partenaires concernés par ce plan ?
- Hors ARS et DREAL, quel a été le degré d'implication des différents services de l'Etat associés à la démarche dans ce plan transversal ?
- Hors Conseil régional, quel a été le degré d'implication des différents acteurs associés à la démarche : associations, collectivités locales, employeurs et employés, ...?

Zoom sur l'enquête

Les personnes interrogées ont globalement une vision positive de la pertinence du PRSE 2 :



6.1 Plus-value spécifique par mesure

TABLEAU 2 - ANALYSE DE LA PLUS-VALUE DU PRSE 2 PAR MESURE

FICHE	Mesure	Types de plus-values de l'intégration au PRSE2
2. Identifier et gérer les zones multi expositions	10 – Etude de zone sur le Pays roussillonnais	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation du partenariat • Obtention de subventions supplémentaires en interne à la DREAL pour la réalisation des études de zones • Ne serait pas allé aussi loin sans le PRSE 2
	11 – Consolider la connaissance disponible en termes de bruit et de qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de subventions supplémentaires en interne à la DREAL pour la mise en place de la plateforme • Ne serait pas allé aussi loin sans le PRSE 2
	12 – Prioriser les actions à conduire sur la base des cartographies des points noirs air-bruit	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ne mobilise pas de financements complémentaires, mais directement lié à la mesure 10 dans son fonctionnement.</i>
3. Intégrer les enjeux sanitaires dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement	16 – Etat des lieux des modalités de prise en compte des enjeux de SE dans les documents de planification	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs dans le cadre d'un même groupe de travail • Le PRSE 2 a été déterminant pour la mise en place de cette mesure
	17–Guide méthodologique démarches de SE	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs dans le cadre d'un même groupe de travail • Le PRSE 2 a été déterminant pour la mise en place de cette mesure
	18-Promouvoir une approche sanitaire en amont des projets de travaux, ouvrages et opérations d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs dans le cadre d'un même groupe de travail • Création de nouvelles collaborations et partenariats • Le PRSE 2 a été déterminant pour la mise en place de cette mesure
5. Prévenir ou limiter les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur	28-Réseau Régional Bâtiment et Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation du partenariat • Extension du partenariat (avec l'Etat sur un sujet non régalié) (fusion du réseau Région VAD et du réseau DREAL DDT) • Extension du mode « projet »
	29-Préconisations pour la réception des circuits	Mesure dont la coordination a été transférée récemment et pour laquelle un entretien n'a pu être fixé

	aérauliques des bâtiments	
	30-Conférence de consensus pour le bâtiment du XXIème siècle	Mesure dont la coordination a été transférée récemment et pour laquelle un entretien n'a pu être fixé
	31-Groupe de travail spécifique «collectivités» pour l'intégration de préconisations sanitaires	Outils déjà existants par ailleurs = absence de plus-value
	32-Ajout de la cible «amélioration de l'aération-ventilation» aux chantiers-écoles ADEME	?
	33-Opération exemplaire sur du logement neuf	Mesure dont la coordination a été transférée récemment et pour laquelle un entretien n'a pu être fixé
11. Recherche et innovation	67-Mettre les éco-innovations régionales au service de la santé environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité de la thématique santé - environnement • Extension du partenariat
	68-Prévenir les pollutions par l'acquisition de technologies propres, sûres et sobres	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation d'une thématique en difficulté : ne serait pas allé aussi loin sans le PRSE 2 • Extension du partenariat
12. Information et éducation du grand public à la santé environnementale	69-Informer et sensibiliser le grand public et des publics vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Le PRSE 2 a été déterminant pour la mise en place de cette mesure (caractère déterminant des financements croisés)
	70-Quizz internet risques réels et perçus de cancer	<ul style="list-style-type: none"> • Aurait existé sans le PRSE 2 => simple mise en visibilité
	71-Etat des lieux des formations en SE	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du partenariat (Région) • Le PRSE 2 a été déterminant pour la mise en place de cette mesure • Extension du partenariat (Education Nationale)
	72-Journées – réunions d'échange sur les enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du partenariat

	en SE pour les acteurs éducatifs	
	73-Intégration de l'environnement dans les CLS	<ul style="list-style-type: none"> Faible plus-value liée à l'absence de dynamique initiale sur cette thématique et à l'absence de pilotage clair de l'ARS

6.2 Plus-value en matière de contenu

Zoom sur l'enquête

« Le PRSE 2 a permis de... »	Note moyenne
De renforcer la coordination entre acteurs de la santé et de l'environnement	6,5
D'améliorer les connaissances des services en matière de problématiques santé-environnement	6,3
De développer de nouvelles formes de travail partenarial	6,3
De mettre en lumière et de donner de la visibilité à des actions déjà existantes	6,2
D'appuyer et de porter des problématiques en devenir	6,1
De relancer une dynamique autour d'actions méconnues ou peu investies	5,8
D'abonder financièrement un nombre important d'actions par l'obtention de financements supplémentaires	5,1
De mieux informer la population sur les différents facteurs de risque santé-environnement	4,8

Une meilleure définition de la santé-environnement

Zoom sur l'enquête

« Le PRSE 2 a permis ... »	Note moyenne
D'améliorer les connaissances des services en matière de problématiques santé-environnement	6,3

Le PRSE 2 a clairement permis de définir les contours de la santé – environnement en Rhône-Alpes, les enjeux qui y sont liés et d’améliorer leur visibilité.

Exemple de la mesure 71 qui a permis, via le repérage des formations en santé – environnement, de réfléchir à sa définition

Un « porter à connaissance » de l’action publique en matière de santé environnementale

Zoom sur l’enquête

« Le PRSE 2 a permis ... »	Note moyenne
De mettre en lumière et de donner de la visibilité à des actions déjà existantes	6,2

Selon vous, le PRSE 2 a servi principalement à ...	Nombre de citations
A conforter des actions déjà existantes, qui auraient pu être menées à leur terme sans lui, en en développant le contenu et les moyens	24 personnes

L’objectif de porter à connaissance et de développement de la visibilité thématique des liens entre santé-environnement et des secteurs identifiés de l’action publique (qualité de l’eau, qualité de l’air intérieur / extérieur, ...) est variable en fonction des mesures portées au titre du PRSE 2. Toutefois, d’une manière globale, une des principales plus-values du PRSE 2 est d’avoir permis d’afficher et de valoriser des actions relevant de la santé-environnement mais déjà existantes par ailleurs.

Zoom sur l’enquête

Selon vous, le PRSE 2 a servi principalement à ...	Nombre de citations
A remobiliser les services de l’Etat sur la mise en œuvre d’action réglementaires	17 personnes

Dans le cas des thématiques d’ordre réglementaire, le PRSE 2 a permis de mettre en lumière les actions menées de manière quotidienne par les services de l’Etat. Dans ce cas, il s’agit moins d’un porter à connaissance que d’un rappel.

Les mesures des fiches 8, 9 et 10 autour de la thématique de l’eau reprennent essentiellement des actions réglementaires prises en charge par l’ARS, la DREAL et l’Agence de l’Eau Rhône-

Méditerranée-Corse, à l'instar de l'identification et la protection des périmètres de captage prioritaires (fiche 9)

Cette approche différenciée pose la question de la vocation du PRSE 2, et donc de la nature des mesures qui seraient amenées à figurer dans le PRSE 3 :

- plan d'appui et de portage sur des problématiques en devenir, ou spécifiquement locales avec un but de sensibilisation en interne comme auprès du grand public, dans une optique d'opérationnalisation (mobilisation de réseaux d'acteurs, obtention de subventions...) ?
- vitrine de valorisation d'actions déjà portées par les partenaires et financées de manière indépendante au PRSE 2, dans un souci d'affichage auprès du grand public ?

Un portage spécifique de thématiques émergentes

Zoom sur l'enquête

Selon vous, le PRSE 2 a servi principalement ...	Nombre de citations
A porter des thématiques émergentes dans le domaine santé-environnement	30 personnes

Selon vous, le PRSE 2 a servi principalement ...	Nombre de citations
A conduire des actions qui n'auraient pas existé sans lui	14 personnes

Il s'agit là d'une plus-value importante du PRSE 2, qui aura certainement intérêt à être maintenue pour le PRSE 3.

Un renforcement / une préservation de la prise en charge de problématiques existantes mais insuffisamment traitées par ailleurs

C'est notamment le cas en ce qui concerne la fiche n°3 (urbanisme-aménagement) : le lien entre urbanisme et santé connaissait un creux à l'époque de l'élaboration du PRSE 2 et jouit aujourd'hui d'une meilleure prise en compte en interne et d'une meilleure visibilité auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures.

C'est également le cas pour la Fiche 11 sur le lien entre recherche et santé-environnement (mesure 66).

Zoom sur l'enquête

Selon vous, le PRSE 2 a servi principalement à ...	Nombre de citations
A conforter des actions déjà existantes, qui auraient pu être menées à leur terme sans lui, en en développant le contenu et les moyens	24 personnes
A conforter des actions qui n'auraient pas pu être menées à leur terme sans lui	15 personnes

Selon vous, le PRSE 2 a servi principalement à ...	Nombre de citations
A conduire des actions qui n'auraient pas existé sans lui	14 personnes
A rien de tout cela	1 personne
Je ne sais pas	1 personne

On note que sur certaines thématiques, le PRSE 2 s'est comme stoppé en chemin : par exemple, la nécessité d'un encadrement législatif et réglementaire du radon chez l'habitant n'a pas été abordé, alors qu'il l'est pour les bâtiments publics.

Un impact plus faible sur la connaissance de la santé-environnement par la société civile

S'il s'avère difficile d'estimer le gain de visibilité des thématiques de santé-environnement portées par le PRSE 2 auprès de la société civile, il est probable que le caractère limité des actions de communication, le caractère très technique des sujets traités, et la difficulté pour certains acteurs du PRSE 2 de comprendre eux-mêmes les enjeux du Plan, n'ont pas favorisé une appropriation large.

Le PRSE 2 a permis de donner de la visibilité et de professionnaliser certaines structures notamment associatives

Exemple de l'IREPS qui a été sollicité comme organisme de formation (M 35) et qui a pu accéder à des sources de financement pour la première fois, de la part de la DREAL par exemple

Participer au PRSE 2 a permis à des structures éloignées de la sphère politique de mieux comprendre les jeux d'acteurs, mais aussi de rencontrer des interlocuteurs « neutres ».

6.3 Plus-value en matière financière

Une confusion de la part de certains acteurs sur le statut du PRSE comme « guichet »...

Il s'agit d'un état de fait classique, s'agissant d'un Plan transversal. Le fait que certains acteurs aient pu développer cette perception montre qu'un effort de communication sur le caractère transversal, méthodologique du PRSE (dimensions toujours un peu complexes à expliciter) devra être fourni pour le PRSE 3.

... Mais par ailleurs, un apport financier supplémentaire réel dans le cadre d'appels à projets

Les appels à projets ont permis de cadrer, de structurer les projets de certains porteurs et ont offert un cadre plus sécurisant méthodologiquement. Les crédits spécifiques mobilisés ont également permis d'apporter une autre dynamique au PRSE 2.

La facilitation d'obtention d'autres financements ou de la pérennisation de financements existants pour des mesures intégrées au PRSE2

Les entretiens auprès des membres de l'équipe d'animation, des pilotes de fiches et coordonnateurs de mesures font ressortir le poids du PRSE 2 dans l'assise qu'il a pu fournir dans l'obtention de subventions supplémentaires en interne ou auprès des Ministères de tutelle dans l'optique de la pérennisation ou du développement de certaines thématiques.

Fiche 1, Mesure 1 « Caractériser le bruit de fond dans les sols (...) dans les huit départements de la région et mettre les résultats à la disposition du public » : cette mesure est reconnue comme ayant largement bénéficié de son intégration dans le PRSE 2 en termes de financements attribués par le niveau central (200 000 €)

Fiche 2 « Identifier et gérer les zones multi expositions », Action 5 « zones de surexposition » : l'objectif d'identification des points noirs environnementaux a fait l'objet d'une circulaire de la part du ministère de l'environnement et de la santé en 2011, mais le PRSE 2 a été un élément déclencheur pour la mobilisation de financements complémentaires auprès du Ministère

Fiche 4 « Lutter contre les allergies polliniques » : le pilote de la fiche sur la lutte contre les allergies polliniques témoigne de la pérennisation des financements alloués à cette thématique en interne à l'ARS, du fait en partie de son intégration dans le cadre du PRSE 2

Fiche 11 « Recherche et innovation » : les coordonnateurs de la fiche sur le développement des liens opérationnels avec le monde de la recherche affirment que le PRSE 2 a constitué pour les chercheurs un « carburant financier », pour un domaine dans lequel les financements sont autrement inexistantes.

Fiche 11 « Recherche et innovation » : pour la plate-forme air-bruit, il s'agissait d'un projet de longue date, mais le PRSE 2 a eu un effet levier consistant à mettre autour de la table l'ensemble des acteurs susceptibles d'accompagner et de cofinancer la plate-forme. Sa plus-value en matière de transversalité (travail multi-expositions et non mono-expositions) a été manifeste ici.

Cet effet levier du PRSE 2 est cependant à relativiser, dans la mesure où il ne concerne qu'un nombre limité de mesures, et principalement dans les administrations chargées du pilotage et de l'animation du Plan.

La mise en place de financements croisés a été rendue possible dans le cadre du PRSE 2, notamment en ce qui concerne les mesures d'appels à projets. Cependant la démarche reste lourde d'un point de vue technique, et se solde le plus souvent par la répartition du financement des projets sélectionnés entre les partenaires, et non par un cofinancement effectif.

6.4 Plus-value en matière d'évolution des modes de travail et du partenariat

Une évolution des perceptions de la santé-environnement internes aux administrations pilotes (ARS, DREAL, Région)

Le PRSE 2 a facilité en interne la tâche des personnes chargées des questions de santé-environnement, pour les aider à décliner cette thématique en transversal avec les autres services.

Le développement et le renforcement de cadres de travail partenariaux, dans le cadre d'un nombre limité de mesures

Au-delà de la préexistence d'un certain nombre d'habitudes de travail déjà bien ancrées entre les services déconcentrés de l'administration centrales et différentes agences, le renforcement ou le développement de liens de travail novateurs entre les acteurs du PRSE 2 est un des acquis du Plan. Des évolutions sont par exemple à noter dans les relations de travail développées entre les services de l'Etat et certaines collectivités territoriales.

Ville de Lyon et Grand Lyon : A l'origine de la création de la fiche 3 sur l'intégration des enjeux de santé-environnement dans les documents d'urbanisme, le PRSE 2 a représenté pour la ville de Lyon et pour le Grand Lyon une opportunité de développement de relations de travail avec les services de l'Etat, et plus particulièrement avec l'ARS. Ce partenariat s'est notamment traduit par le financement d'un poste de stagiaire en appui pour la mise en œuvre des mesures de la fiche.

Centre Léon Bérard: M71 : forte interaction entre le Centre Léon Bérard et les acteurs Régionaux.
Déclenchement d'un travail entre le Centre Léon Bérard et l'IREPS

Mesure 33 : les financements viennent de l'ADEME et de la Région mais c'est la DREAL qui coordonne

Mesures 25 à 27 (bloc) : grande implication de l'ARS et de la Région sur le financement de postes

M71 : coordination Etat – Région : Comité de pilotage spécifique qui ne se serait certainement pas mis en place sans le PRSE 2

M 37 : tentative d'impliquer les Mutuelles

M28 : travail avec l'ORHL

M 70 : identification de l'Education nationale comme relais du quizz et des autres initiatives, contacts avec l'INCa

La création d'un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des mesures de la fiche 3 (production d'un guide, identification d'acteurs...) prend également tout son sens dans le cadre de cette fiche, du fait du caractère novateur du lien créé entre urbanisme/aménagement et santé-environnement pour les acteurs mobilisés. Cela a permis la production d'un référentiel commun sur les problématiques de santé-environnement liées à l'urbanisme, à l'émergence de l'idée de fournir des outils, des ressources et des repères aux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement intéressés, dans le prolongement de la logique « ville-santé » portée par la Ville de Lyon.

D'autre part, il ressort des entretiens avec les coordonnateurs de la fiche 11 que la création d'une plateforme d'échanges entre la recherche académique et la demande sociétale dans le domaine de la santé environnementale (mesure 66) dans le cadre d'EnvitéRA a permis d'améliorer l'identification des acteurs scientifiques travaillant sur des problématiques de santé-environnement et d'augmenter ainsi le nombre de partenariats à travers l'organisation de séminaires en 2012 et 2013. L'introduction du monde de la recherche dans le PRSE 2 est en outre perçue comme une avancée importante pour la Région comme pour les services de l'Etat, avancée d'autant plus remarquable que la structuration du monde de la recherche autour des problématiques de santé-environnement constitue un enjeu majeur. La fiche 11 a également été l'occasion de développer des partenariats avec des acteurs institutionnels, à l'instar de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), dans le cadre d'actions visant à sensibiliser les entreprises au sujet de l'impact de leur activité sur l'environnement avec un prisme santé-sécurité-prévention, puis à les inciter à faire évoluer leurs process industriels.

Plus globalement, le fait de faire venir de nouveaux acteurs autour d'une table a permis d'aller chercher des idées novatrices qui n'auraient pas bénéficié de la même exposition sans le PRSE 2 (M70-71)

Le développement des relations partenariales spécifiques entre le Conseil régional et les services de l'Etat

Les entretiens menés avec les membres de l'équipe d'animation et les pilotes de fiche permettent de souligner que l'une des principales avancées du PRSE 2 en termes de partenariat est le travail

engagé entre l'ARS, la DREAL et le Conseil régional et le développement de modalités de travail qui n'existaient pas auparavant.

Comme indiqué plus tôt dans le rapport, le PRSE 2 a bénéficié du portage politique de la thématique santé-environnement à l'échelle de la Région, ainsi que de la création d'un service dédié « santé-environnement » au sein de la Direction du Climat, de l'Environnement, de la Santé et de l'Energie. L'apport de ce service a été réel en termes de ressources humaines et financières, et ses membres se sont avérés des interlocuteurs riches pour la collaboration Etat – Région.

L'articulation entre les actions de santé-environnement dans le cadre du PRSE 3 et dans le cadre des Contrats d'objectifs annuels ou des autres dispositifs de droit commun de la Région constituera un enjeu important pour l'avenir.

Exemple des actions de l'IREPS qui peuvent bénéficier de financements classiques de la Région, d'où une interrogation sur la plus-value à s'intégrer au PRSE2

Un point faible : la faible représentation des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du PRSE 2

Lors de l'élaboration du PRSE, les représentants des collectivités ont été conviés aux ateliers, mais dans la conception ultérieure du dispositif de suivi, de pilotage et d'animation, elles n'ont pas bénéficié d'une place spécifique. Pour un certain nombre de pilotes de fiches et coordonnateurs de mesures, les collectivités territoriales auraient pourtant un rôle important à jouer, notamment en termes de relais de déclinaison des mesures au niveau local.

D'autre part, les collectivités qui ont été associées à l'élaboration et conviées dans le cadre du GRSE font toutes partis du réseau « Villes-Santé » de l'OMS, visant à promouvoir la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans le développement urbain et la gestion des villes et communautés. L'association de ces villes au PRSE 2 permet ainsi de bénéficier d'un portage politique et technique préexistant. Cependant, l'absence de villes et communautés extérieures à ce réseau pose la question des moyens de mobilisation des collectivités pour lesquelles la marge de progression dans le cadre de la prise en compte de la problématique santé-environnement est la plus importante.

7. Analyse de la cohérence externe du PRSE

Rappel des questions évaluatives :

- Quelle articulation avec d'autres politiques thématiques telles que le Projet Régional de Santé (PRS), le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), le Plan Régional d'Élimination des Déchets (PRED), le Plan Régional Santé Travail (PRST), le Programme National Nutrition Santé (PNNS), ...

- Dans quelle mesure le PRSE 2 est-il pris en compte par les acteurs territoriaux infrarégionaux (publics, parapublics et privés) : Contrat Local de santé (CLS), politique de la ville (CUCS), Agenda 21 local, PCET, documents d'urbanisme (PLU/SCoT), ...?

7.1 Avec les plans et programmes existants

Du fait de l'inclusion dans le PRSE 2 d'un certain nombre de mesures au titre d'autres plans (ex. M47 sur le suivi des mesures de réduction d'utilisation des pesticides du plan EcoPhyto 2018), le PRSE 2 est perçu comme parfois s'intégrant, parfois englobant un « enchevêtrement » de plans thématiques, pouvant toucher des enjeux de santé-environnement sans être identifiés comme tels (PREDD, PPA, EcoPhyto, PRS...).

Se pose la question de la posture du PRSE 2 par rapport à ces autres plans et de la plus-value de l'inclusion de mesure déjà prises en charge par ailleurs, notamment en termes d'affichage et de complémentarité des actions portées. Pour certains pilotes, le PRSE 2 peut représenter une opportunité pour l'intégration de mesures issues de plans thématiques à l'échelle nationale, permettant ainsi de les décliner et de mettre en avant les spécificités locales.

Exemple : l'intégration d'une fiche transversale Santé-Environnement dans le futur CPER 2014-2020 actuellement en cours d'élaboration représente pour les acteurs du PRSE 2 un outil de légitimation des crédits engagés et éventuellement d'obtention de crédits supplémentaires.

Le caractère non-règlementaire du PRSE 2 représente une opportunité pour son articulation avec d'autres plans déclinés au niveau local. La complémentarité sur des domaines non-couverts d'un point de vue réglementaire, permet de combler ce qui parfois peut être perçu comme des manques et de sensibiliser les acteurs autour de ces enjeux

Exemple de la mesure 45 « Inciter à inclure dans les documents d'autorisation de toute manifestation en plein air utilisant de la musique amplifiée la limitation de la pression acoustique d'exposition des auditeurs à 105dB(A) »

7.2 Avec le Projet Régional de Santé

La cohérence du PRSE 2 avec le Projet Régional de Santé pose question, dans la mesure où l'on constate la reprise d'un certain nombre de mesures portées par l'ARS dans le cadre du PRSE 2 dans les axes et les actions. Les entretiens avec les membres de l'équipe d'animation et avec certains pilotes de fiche permettent de faire ressortir que cette intégration de certaines mesures dans le PRS pose des problèmes en termes d'harmonisation en termes de pilotage, du dédoublement du travail de suivi des mesures et de rapportage pour les coordonnateurs et pilotes de fiche, ainsi que de problèmes de temporalité à anticiper, les mesures du PRSE 2 devant s'achever en 2014, alors que le PRS court jusqu'en 2017.

Cependant, les membres de l'équipe d'animation mettent en avant le fait que l'intégration de certains mesures du PRSE 2 dans le PRS a permis de parler et de faire « percoler » l'approche santé-environnement dans le PRS.

Axe 1. Prévention => Orientation 1. Réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie => Schéma régional de prévention, reprise de mesures des fiches 5, 7, 6, 9 et 10

7.3 Avec les plans et programmes locaux

De manière générale, les entretiens menés avec les pilotes de fiche et les coordonnateurs font ressortir une faible articulation avec les démarches locales de type CUCS, Contrats de ville, CLS. La faiblesse de l'implication des collectivités locales explique partiellement cet état de fait, ainsi que l'absence de réelle volonté politique.

Cela est d'autant plus dommageable que beaucoup des actions en santé-environnement ont vocation à être aujourd'hui conduites en intercommunal (« les nuisances ne s'arrêtent pas aux frontières communales ») alors que la mise en œuvre du PRSE est locale (communale). Même si les communautés de communes n'ont pas de compétences directes en santé-environnement, elles doivent avoir une place et s'impliquer dans une démarche comme le PRSE.

Une difficulté locale porte sur le fait que souvent, la santé-environnement est pilotée de manière séparée dans les administrations communales (par exemple, séparation de la santé « environnementale » et de la santé « sociale »).

8. Conclusions et recommandations

8.1 L'élaboration du PRSE 2

Conclusions sur l'élaboration du PRSE 2

Le PRSE2 a été élaboré en tenant compte des orientations du PNSE2, dans un cadre relativement contraint, tant en termes temporels (la période d'élaboration a été très courte au regard des enjeux) que budgétaire (il n'a pas été possible d'avoir de visibilité sur les niveaux budgétaires alloués au Plan dès son approbation).

La phase d'élaboration a été globalement riche, foisonnante, et très partenariale, et a permis de développer des collaborations entre acteurs au-delà du PRSE 2 stricto sensu. Cette phase a toutefois pâti de l'absence d'un diagnostic initial robuste du territoire régional au regard de la santé-environnement, de la difficulté à animer le cadre de concertation élargi mis en œuvre et surtout de la difficulté à faire des choix parmi les propositions issues des 3 ateliers (absence de critères clairs de sélection).

Il en a résulté un PRSE 2 dense, doté de 74 mesures d'ambition, de nature, de complexité et de dimension partenariale différentes, avec une dimension transversale faiblement marquée, une certaine segmentation des thématiques, et une difficulté à percevoir les enjeux prioritaires et les grandes directions stratégiques du PRSE 2. Cela a rendu le Plan un peu difficile à lire et à s'approprier, que ce soit pour le public ou même pour les acteurs directement en charge de sa mise en œuvre.

Un certain nombre de mesures incluses dans le PRSE 2 existaient avant et en-dehors du Plan, leur inclusion relevant d'une logique d'affichage / de valorisation ou d'une volonté – utile - de relancer une dynamique défailante. Au sein du PRSE 2 cohabitent donc des actions pré-existantes par ailleurs et simplement inscrites dans le PRSE 2 pour valorisation, des actions que l'inscription au PRSE a permis d'amplifier, et des actions nouvelles qui n'auraient certainement pas vu le jour sans leur inscription en son sein, rendant difficile d'en avoir une image homogène.

Si le caractère d'assemblage d'actions à géométrie et portage variable qu'a pu avoir parfois le PRSE 2 ne lui a pas permis d'être complètement un outil cohérent et approprié d'opérationnalisation d'une politique santé-environnement, il a toutefois posé des bases solides en matière de développement de nouvelles formes de collaboration, de portage de thématiques émergentes.

Recommandations pour le PRSE 3

1. Rédiger un diagnostic préalable à l'élaboration du PRSE 3, à partir des travaux établis dans le cadre du PRSE 2 et des autres données disponibles au niveau régional

La détermination des objectifs prioritaires du PRSE 3 et leur hiérarchisation gagnerait à se faire à partir d'un état des lieux plus complet, plus documenté (sinon exhaustif) de la santé-environnement en Rhône-Alpes. Cet état des lieux pourrait reposer :

- d'une part, sur un profil synthétique du territoire au regard de la santé-environnement, sur la base de quelques indicateurs déterminés par une instance scientifique, mais impliquant aussi notamment les collectivités locales ;
- d'autre part, sur le bilan final des résultats du PRSE 2 (Quelles avancées ? Quelles actions méritent d'être prolongées ?) et notamment sur les éléments de diagnostic qui ont pu être mis au jour dans le cadre de certaines mesures actuelles du PRSE 2.

2. Mobiliser prioritairement les collectivités territoriales dans l'élaboration du PRSE 3

Des réunions territoriales pourraient être organisées par département afin de recueillir l'avis des collectivités sur l'état des lieux et identifier des collectivités potentiellement porteuses de certaines mesures. Il serait intéressant de privilégier notamment – dans un premier temps - les villes faisant partie du réseau villes-santé de l'OMS, afin de valoriser leur action en santé-environnement.

3. Définir le PRSE 3 comme le lieu de définition et de portage d'un nombre limité de mesures à forte valeur ajoutée

- Définir la valeur ajoutée » pourrait passer par :
 - Limiter / supprimer les mesures de type « rappel réglementaire », à faible valeur ajoutée
 - Mettre l'accent sur l'innovation et favoriser les mesures liées aux problématiques émergentes, sans limiter le PRSE 3 à ces seules mesures
 - Favoriser les mesures à forte dimension partenariale dans leur mise en œuvre
 - Maintenir la possibilité pour le PRSE 3 de mettre à niveau des problématiques déjà connues mais insuffisamment portées actuellement au regard des enjeux qu'elles représentent, afin de créer plus de coordination et de cohérence entre les acteurs, sur des enjeux forts et réellement partagés
 - Faire le lien entre santé-environnement et les inégalités de santé (inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé)
- Confier à une instance de validation scientifique un rôle consultatif sur la pertinence et l'opportunité des mesures proposées
- Définir une échelle de notation de l'intérêt des propositions, sur la base de critères comme l'existence ou non de la mesure hors PRSE, l'identification et la possibilité d'association des personnes chargées de la mise en œuvre dans la phase d'élaboration, le degré de définition et d'opérationnalité de la mesure à la fin de la phase d'élaboration...

4. Définir un processus homogène d'accompagnement de l'émergence des propositions

Si des ateliers (ou assimilés) sont organisés, il sera nécessaire de :

- Cadrer davantage la conduite de ces temps d'échanges, en élaborant une feuille de route pour leur animation (résultats à atteindre au terme de l'atelier, 4-5 points essentiels à aborder obligatoirement, lignes directrices pour l'organisation de la prise de parole ...)
- Ne pas partir de zéro : présenter en introduction à chaque atelier un support auquel auront contribué (rapidement) les pilotes de l'actuel PRSE 2, par la proposition d'éléments de synthèse
- Présenter en atelier les critères minimum obligatoires de sélection, afin de cadrer a minima les échanges
- Inclure la définition du mode de pilotage et d'animation des mesures dans la phase d'élaboration du PRSE 3

5. Poursuivre la logique d'appels à projets

Ils donnent de la visibilité et une assise financière et méthodologique à certaines initiatives.

6. Améliorer la logique de cofinancements

Il sera nécessaire d'améliorer l'articulation des financements afin de relancer les cofinancements croisés.

7. Veiller à la cohérence entre le PRSE 3 et les autres plans et programmes

- Harmoniser les termes utilisés dans le PRSE 2 avec ceux du Projet Régional de Santé pour améliorer la lisibilité de l'action en interne à l'ARS
- Améliorer l'articulation entre le PRSE et les Contrats Locaux de Santé, ainsi qu'avec les actions de santé portées par les intercommunalités. A chaque fois que cela sera possible, décliner les actions du PRSE3 dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (exemple : l'habitat indigne, l'ambroisie).

8. Veiller à la cohérence entre le PRSE 3 et le PNSE 3

Le PRSE 3 devra continuer à articuler deux logiques : la déclinaison régionale d'un programme national d'une part, et l'élaboration d'un programme répondant à des besoins locaux, d'autre part.

8.2 Le pilotage du PRSE 2

Conclusions sur le pilotage du PRSE 2

Le pilotage global du Plan

Si le PRSE 2 a permis de fédérer de nombreux acteurs autour de la thématique Santé-Environnement, le PRSE 3 devra (et pourra vraisemblablement, au vu des progrès accomplis sur 2011-2014) fédérer plus largement et associer les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et les usagers. Le PRSE 2 n'a que partiellement joué son rôle de feuille de route pour les partenaires impliqués dans les thématiques de santé-environnement en Région Rhône-Alpes, du fait notamment d'une certaine insuffisance de son portage à des moments clés de son avancement, et d'un fonctionnement du GRSE aujourd'hui insuffisamment tourné vers son pilotage stratégique. Toutefois, l'avancement opérationnel global des mesures du PRSE 2 n'a pas été bloqué par ces éléments, et les bases sont aujourd'hui solides pour élaborer un PRSE 3 opérationnellement performant et soutenu politiquement, moyennant le maintien dans la durée de la volonté des instances d'en faire un enjeu politique fort.

En matière de coordination Etat – Région dans le pilotage du PRSE 2, l'évaluation a mis en évidence que l'articulation en amont entre les problématiques émergentes portées par la Région (notamment dans le PROPASE) et le PRSE 3 constituera un vrai facteur de réussite de ce dernier. Les calendriers étant décalés (adoption de la délibération PROPASE en juillet 2012, après le démarrage du PRSE2), la coordination s'est établie progressivement, l'appropriation du PRSE2 et le lancement d'une nouvelle politique demandant chacune du temps.

Le PRSE 2 a bénéficié du portage politique de la thématique santé-environnement à l'échelle de la Région, ainsi que de la création d'un service dédié « santé-environnement » au sein de la Direction du Climat, de l'Environnement, de la Santé et de l'Energie, en termes d'apport de ressources humaines et financières.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures n'ont pas démarré ou ne sont pas allés au bout de leur logique du fait de l'absence d'implication d'une autorité mobilisatrice auprès des acteurs locaux (préfets de département, collectivités territoriales). Or, la prise en compte des enjeux de santé-environnement relève autant des obligations et des priorités affichées de l'Etat que des collectivités territoriales.

Le pilotage des fiches

Le rôle de pilote a été conçu comme le relais entre les coordonnateurs de mesures, censés organiser de manière opérationnelle l'avancement des mesures et le reporting sur cet avancement, et l'équipe d'animation, censée suivre l'avancement de l'ensemble du PRSE 2 et assurer que les conditions de cet avancement soient optimales. Mais dans les faits, ce rôle a été limité par des changements de pilotes en cours de route, la disponibilité relative des pilotes eux-mêmes et des coordonnateurs de mesures et par un système de remontée de l'information souvent vécu comme une contrainte, et ne faisant pas toujours sens pour les pilotes et coordonnateurs.

La place des coordonnateurs de mesures était importante dans la mise en œuvre du PRSE, mais elle a été insuffisamment accompagnée : leur désignation a manqué de préparation et d'accompagnement, induisant une appréhension inégale de leurs prérogatives.

Recommandations pour le PRSE 3

Le pilotage global du Plan

9. Renforcer le portage politique du PRSE

Cela passera par maintenir la collégialité du binôme Etat – Région dans le pilotage du PRSE 3, en mettant en place les conditions, partagées, d'un co-pilotage efficace. Cela pourrait passer par :

- Du côté de l'Etat : assurer l'implication du Préfet de région
- Du côté de la Région : associer dès le départ la Région, en lien avec le futur CPER
- Organiser des rencontres régulières entre les exécutifs de l'Etat et de la Région
- Assurer l'articulation, par exemple, entre le PRSE 3 et le futur PROPASE, dans le respect des stratégies propres et des prérogatives de chacun, mais en s'assurant a minima que des actions ayant vocation et utilité publique à être portées en commun bénéficient d'une réflexion sur l'opportunité qu'elles le soient.

Il sera particulièrement important de renforcer le portage politique sur les aspects de prévention et de promotion de la santé dans le sens de la santé-environnement.

10. Associer davantage les collectivités locales dans le pilotage

A titre d'illustration, dans l'enquête réalisée pour la présente évaluation, à la question « Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent les plus importantes dans la perspective du PRSE 3 ? », l'implication des collectivités locales a été la modalité la plus souvent citée :

Mettre l'accent sur l'implication des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre	27 personnes
Valoriser les thématiques spécifiques à la région Rhône-Alpes	25 personnes
Resserrer le plan autour d'un nombre limité de thématiques et mesures	24 personnes
Baser la définition des mesures du PRSE 3 sur des diagnostics préalables	20 personnes
Redéfinir et clarifier les prérogatives de l'équipe d'animation et du GRSE	11 personnes
Autre	5 personnes

11. Donner un poids budgétaire au PRSE 3

A. Porter la proposition d'une fiche santé-environnement au sein du CPER

Si une fiche spécifique santé-environnement devait être intégrée dans le cadre du futur Contrat de Plan Etat-Région, elle pourrait constituer un levier pour chercher la plus forte implication combinée de l'Etat, de la Région et des collectivités locales.

- En l'absence de fiche spécifique : identifier les financements pouvant être mobilisés dans le cadre des lignes « classiques » du PRSE 2

12. Redéfinir le rôle et l'organisation du GRSE

- Redéfinir son rôle :
 1. réaffirmer son rôle de lieu d'élaboration du contenu et des modalités de mise en œuvre de la politique régionale santé-environnement, cette capacité d'élaboration passant par :
 - ✓ Le fait d'assurer la veille et la réactivité sur le programme (prise en compte de données actualisées et de problématiques émergentes, suivi de mise en œuvre de nouvelles actions),
 - ✓ Le suivi d'indicateurs d'impact sur la santé sur les problématiques s'y prêtant,
 - ✓ L'évaluation et la discussion sur les résultats obtenus au fur et à mesure,
 2. Réaffirmer son rôle d'instance assurant le retour d'informations aux professionnels de terrain, afin de mieux les impliquer.

- Redéfinir son organisation : mettre en place une instance de pilotage politique resserrée

Si le GRSE devait être conservé en l'état (plusieurs dizaines de membres), il serait nécessaire de constituer en son sein une instance resserrée comme un « Bureau » jouant le rôle de véritable instance de débat et de suivi, d'une dizaine de membres, permettant de prendre plus rapidement des décisions stratégiques et d'éviter que le GRSE ne soit perçu de l'extérieur que comme une chambre d'enregistrement. Le GRSE en configuration élargie serait réuni pour compléter/valider des orientations politiques et stratégiques davantage préparées en amont.

- Redéfinir ses liens avec les autres instances d'élaboration de politiques liées à la santé-environnement, par exemple en confiant au GRSE le rôle de transmettre l'information et de faire le lien avec ces autres instances, évitant ainsi le fait de les représenter au sein du GRSE, et permettant de réduire le nombre de ses membres.

Le pilotage des futures « fiches »

13. Redéfinir la fonction des actuels « pilotes de fiches » et des « coordonnateurs de mesures »

- Orienter le rôle des pilotes vers la coordination plus que le « pilotage »
- Eviter le cumul vertical des fonctions à l'avenir (membres de l'équipe d'animation / pilotes de fiche / coordonnateurs de mesure) qui n'aide pas à une différenciation des rôles et des attributions
- Mettre en place un accompagnement méthodologique sur :
 - la constitution de l'instance de pilotage au niveau d'une action ...
 - la méthode de mobilisation des partenaires ...
 - la mobilisation sur la remontée d'informations sur l'avancement des actions ...

8.3 L'animation du PRSE 2

Conclusions sur l'animation du PRSE 2

L'animation du PRSE 2 a été assurée par une équipe très volontaire, où le partenariat Etat – Région – DREAL fonctionnait bien, efficace dans la limite des moyens alloués, mais confrontée à des difficultés de mobilisation des acteurs. L'absence d'ETP dédiés à l'animation du Plan a limité l'implication de ses membres. La diminution forte des effectifs de la mission Santé-Environnement au SGAR n'a pas facilité l'implication du SGAR dans l'instance.

La configuration du GRSE n'ayant pas permis d'en faire une instance de pilotage stratégique, l'équipe d'animation a assuré, de fait, une sorte de rôle de pilotage indirect du PRSE 2 et a eu un rôle moteur dans la mise en œuvre des mesures du Plan.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage actuelle a porté par contrat sur des tâches de suivi physico-financier et de reporting, activité utile mais n'ayant pas permis de seconder l'équipe d'animation sur le maintien de la dynamique d'implication des acteurs.

Recommandations pour le PRSE 3

ANIMATION DU PRSE 3 « GLOBAL »

14. Revoir la fonction et le nom de l'équipe d'animation et maintenir la collégialité ARS – Etat – Région de son fonctionnement

Il pourrait être plus clair de faire de l'actuelle équipe d'animation un réel Comité technique appuyant directement l'instance de pilotage politique que deviendrait le Bureau du GRSE, et de déléguer davantage la fonction d'animation (voir recommandation suivante).

15. Prévoir une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique sur l'animation

Les tâches d'animation portant sur la gestion de la remontée d'information pourraient être confiées à une instance externe, dans la mesure où demander aux membres de l'équipe d'animation d'assurer ce rôle les place dans une position délicate. Les autres tâches d'animation pourraient porter sur le suivi de l'implication des « pilotes » de fiches, leur accompagnement méthodologique, l'apport d'expertise sur la base de comparaisons inter-régionales ...

16. D'une manière générale, maîtriser le « timing » de vie du PRSE 3

Le PRSE 2 ayant parfois subi des périodes de rush, puis de périodes d'étalement de sa dynamique, la future animation devra veiller à élaborer un calendrier des principaux temps d'animation, permettant de lisser suffisamment son rythme sur plusieurs mois, avec un système de rappels réguliers, pour assurer des temps de réflexion et d'élaboration suffisamment efficaces, afin de limiter les impacts négatifs (inévitables) liés aux divers calendriers externes au PRSE 3 (notamment nationaux).

ANIMATION DES PRIORITES OU MESURES DU FUTUR PRSE 3

17. Associer dès l'élaboration du PRSE 3 l'ensemble des acteurs qui seront chargés de sa mise en œuvre

Cela permettra d'éviter qu'il y ait des mesures bloquées, du fait de l'insuffisance de travail collectif au démarrage, induisant un déficit d'appropriation, et d'éviter le sentiment d'appropriation du PRSE 3 par l'une ou l'autre des catégories d'acteurs.

18. Assurer une animation transversale aux futurs objectifs, afin de compléter l'approche thématique par une approche méthodologique

Afin d'améliorer la dimension transversale du travail entre les instances partenaires du PRSE 3 (ARS, DREAL, Conseil régional ...), des temps de réflexion et d'échanges transversaux aux futurs objectifs pourraient être assurés par l'AMO, sur des questions générales de méthodes, de manières de faire, de mise en œuvre, et non sur une approche thématique. Cela permettrait de sortir encore plus facilement des logiques « métier » et/ou propres à chaque instance, ainsi que de sortir de la réflexion par Priorité (ou par thème) qui a parfois prévalu dans le PRSE 2. Si cette approche « décloisonnée » a bien été assurée dans le cadre de l'équipe d'animation au cours du PRSE 2, elle aurait tout intérêt à être développée et élargie aux autres niveaux (futurs pilotes ou coordonnateurs de « Fiches » ou de « Priorités », avec éventuellement certains partenaires comme les collectivités locales).

8.4 La plus-value du PRSE 2

Conclusions sur les effets du PRSE 2

Malgré les difficultés rencontrées et listées ci-avant, le PRSE 2 a permis :

- de renforcer la coordination entre acteurs de la santé et de l'environnement
- d'améliorer les connaissances des services en matière de problématiques santé-environnement
- de développer de nouvelles formes de travail partenarial
- de mettre en lumière et de donner de la visibilité à des actions déjà existantes
- d'appuyer et de porter des problématiques en devenir

En matière d'évolution des modes de travail et du partenariat, le PRSE 2 a permis une évolution des perceptions de la santé-environnement internes aux administrations pilotes (ARS, DREAL, Région), ainsi que le développement et le renforcement de cadres de travail partenariaux, dans le cadre d'un nombre limité de mesures. Le PRSE 2 a également permis de donner de la visibilité et de professionnaliser certaines structures notamment associatives. Participer au PRSE 2 a permis à des structures éloignées de la sphère politique de mieux comprendre les jeux d'acteurs, mais aussi de rencontrer des interlocuteurs « neutres ».

En matière financière, les appels à projets ont permis de cadrer, de structurer les projets de certains porteurs et ont offert un cadre sécurisant méthodologiquement et financièrement. Les crédits spécifiques mobilisés ont également permis d'apporter une autre dynamique au PRSE 2. La facilitation d'obtention d'autres financements ou de la pérennisation de financements existants pour des mesures intégrées au PRSE2 est également un effet du Plan.

8.5 Le suivi et l'évaluation du PRSE 3

Conclusions sur le suivi et l'évaluation du PRSE 2

Chacune des 74 mesures est animée, suivie et pilotée par un ou plusieurs coordonnateur(s), dont le rôle consiste notamment à rédiger annuellement un rapport d'avancement des mesures qu'ils coordonnent et à leur attribuer un pourcentage d'avancement (« indicateur d'état d'avancement » : 0, 25, 50, 75 ou 100%). Le système de suivi est donc fondé sur la remontée d'informations quantitatives et d'éléments d'appréciation qualitatifs de la part des coordonnateurs de mesures vers les pilotes de fiches. Cet « indicateur d'état d'avancement de la mesure » est un outil de pilotage, simple mais efficace dans l'idée (mais pas nécessairement homogène dans son utilisation par les coordonnateurs), qui permet de contrôler l'avancement global des mesures, et de lancer des alertes en pointant les mesures « en souffrance ».

Par ailleurs, des indicateurs spécifiques de suivi ont été définis pour chaque mesure. Leur niveau d'utilisation s'est avéré très hétérogène et ils n'ont pas été systématiquement utilisés pour assurer le suivi des 74 mesures.

Recommandations pour le PRSE 3

19. Améliorer le suivi des réalisations

- Conserver le système de pourcentages de 25% en 25% mais prévoir une justification par les pilotes d'action du pourcentage attribué (mise en place d'une échelle claire)
- Mobiliser l'Instance scientifique pour le suivi du PRSE 3, notamment pour la définition d'indicateurs de suivi plus pertinents

20. Améliorer le suivi de l'évolution du pilotage et de l'animation du PRSE

- Mettre en place un suivi des changements de poste pour savoir à tout moment « qui pilote quoi »

21. Améliorer le suivi financier

- Rendre plus visible les moyens alloués tant humains que financiers en distinguant les ressources internes des services de l'État mises à disposition et les crédits alloués en sus spécifiquement pour le programme
- Formaliser un suivi des cofinancements a minima dans le cadre des appels à projet

8.6 La communication sur le futur PRSE 3

Conclusions sur la communication sur le PRSE 2

La stratégie de communication a connu quelques difficultés :

- Un logo pas systématiquement utilisé
- Un extranet pas utilisé à la hauteur de ses potentialités
- Un site internet arrivé tardivement
- Les acteurs impliqués devraient être eux-mêmes des relais de communication, qu'ils n'ont pas toujours été.

Cela induit une contradiction entre le fort affichage de la thématique santé-environnement en région Rhône-Alpes et la réalité de l'ancrage de cette thématique.

Selon les résultats de l'enquête, les acteurs concernés par le champ santé et/ou environnement ont des visions encore parcellaires du programme.

Recommandations pour le PRSE 3

22. Mettre en place un plan de communication sur le PRSE 3

- Elaborer une synthèse de quelques pages du PRSE 3 accessible aux publics «non avertis», avec une version Internet comportant des liens « hypertexte » permettant un accès rapide aux différents thèmes.
- Mobiliser davantage les partenaires sur la participation à la communication autour du PRSE 3 (utilisation de leur propre site internet, greffe sur des événements portés par les partenaires pour faire connaître le PRSE 3 ...)
- Mettre en place une procédure de « labellisation » d'actions mettant en lumière leur conformité avec les valeurs et principes du PRSE 3, sans nécessairement les intégrer au PRSE 3 lui-même, mais permettant indirectement de communiquer à son sujet
- Organiser éventuellement des journées thématiques Santé-Environnement, par exemple pour les collectivités locales via l'association des maires (lors de réunions ou via leur bulletin mensuel)
- Utiliser certains milieux de vie pour transmettre de l'information, comme le lieu de l'entreprise

23. Mieux utiliser l'extranet

- Intégrer la modération de l'extranet à la mission de l'AMO « animation »
- En faire un réel outil de travail collaboratif pour éviter qu'il ne soit qu'un lieu de consultation de l'avancement du tableau de bord. Pour cela, le « co-reconstruire » avec les futurs utilisateurs

9. Annexes

9.1 Annexe 1 – Liste des entretiens conduits

	Personnes contactées	Réponse O / N	Date d'entretien
Equipe d'animation	SGAR - Guillaume Rousset, chargé de mission Environnement – Développement Durable, Bassin Rhône Méditerranée auprès du préfet de la région Rhône-Alpes	O	18/04/2014
	DREAL - Yves Eprinard, chef de pôle santé environnement, service Remipp/PPPE	O	10/04/2014
	DREAL - Guillaume Weber, chargé de mission santé environnement, service Remipp/PPPE	O	10/04/2014
	ARS - Agnès Alexandre Bird, responsable du service Environnement – Santé à la direction déléguée de la Protection et Promotion de la santé de l'ARS	O	08/04/2014
	ARS - Marie Agnès Chaggier-Laboissière, ingénieur au service Environnement – Santé, en charge du domaine Environnement extérieur et santé	O	11/04/2014
	ARS - Bruno Fabres, chargé de mission en santé environnementale, direction stratégie et projets	O	16 /04/2014
	CR RRA - Marie-Noëlle ROUX-LEFEBVRE - CDM santé -environnement et transversalités, Direction Climat énergie santé environnement - DCESE	O	16 /04/2014
	CR RRA - Jérôme Biasotto – Responsable du service Santé Environnement	O	16 /04/2014
	CEIES (AMO) - Stéphanie Gauvin - chef de projet scientifique	O	08/04/2014
Pilotes de fiches	Fiche 1 : Agnès Cherrey, DREAL/REMIPP/3PE, Chargé de mission SSP	O	23/05/2014
	Fiche 2 : REMIPP/3PE, Chargé de mission SE, guillaume.weber@developpement-durable.gouv.fr	O	Réunion le 23/05/2014 + entretien avec M. VINCENT (Acoucity) le 13/06/2014 et avec M. CHAPUIS (Air Rhône-Alpes) le 19/06/2014
	Fiche 3 : Florence Pradier, Ville de Lyon, florence.pradier@mairie-lyon.fr Julie Vallet, Grand Lyon, JVALLET@grandlyon.org	O	26/05/2014
	Fiche 4 : Marie-Agnès Chaggier, ARS / DSP / ES, Marie-Agnes.CHAPGIER-LABOISSIERE@ars.sante.fr	O	05/05/2014

	Fiche 5 : Marie-Noelle Roux-Lefebvre (Conseil régional - DCESE) / Benoit PHILIBERT (CR - DCESE)	O	Réunion le 16 mai 14 + entretien avec Agnès DUVAL (ADEME) le 23 mai 14
	Fiche 6 : SGAR, Laurent Willeman	O	
	Fiche 7 : Marielle Schmitt, ARS / DSP / ES, marielle.schmitt@ars.sante.fr	O	22/05/2014
	Fiche 8 : Geneviève Golaszewski, DREAL/REMIPP/3PE Chargé de mission, Genevieve.GOLASZEWSKI@developpement-durable.gouv.fr	O	21/05/2014
	Fiche 9 : Frédéric Le Louedec, Jacky Levecq, ARS / DSP / ES, Frederic.LELOUEDEC@ars.sante.fr	O	13/05/2014
	Fiche 10 : Agence de l'Eau, Nicolas Chantepy, Agence de l'Eau, Nicolas.CHANTEPY@eurmc.fr	O	14/05 à 10h
	Fiche 11 : Conseil régional : Marie-Noelle Roux-Lefebvre (DCESE) / Florence CHARNAY (DCESE)	O	Réunion le 16 mai 14 + entretien téléphonique avec Mmes CANIVET et DELOLME le 23 mai 14 + entretien avec Patricia COMBES (DCESE) le 22 mai 14
	Fiche 12 : Conseil régional, Marie-Noelle Roux-Lefebvre (DCESE) / Julien CARRETIER (Centre Léon Bérard) / Bruno FABRES (ARS) / Lucie PELOSSE (IREPD) / Patricia COMBES (CR - DCESE)	O	Réunion le 16 mai 14
	Fiche 13 : DRAAF, Liliane Le Gros, DRAAF/SRAL, Liliane.le-gros@agriculture.gouv.fr	O	16/05/2014
Membres presentis du Comité de pilotage	Philippe MICHAL, Ville d'Aix les Bains - Directeur des Services techniques	O	05/05/2014
	Mmes CANIVET et DELOLME	O	05/05/2014
	Lydie NEMAUSAT (FRAPNA)	O	15/05/2014

9.2 Annexe 2 – Guide d’entretien équipe d’animation du PRSE 2

1. Contexte général d’élaboration et de mise en œuvre du PRSE2

- Quels sont les éléments de contexte de mise en place du PRSE 2 sur lesquels vous jugez pertinent de revenir pour mettre en perspective ce travail d’évaluation ?
- Comment s’est déroulé le travail de définition du contenu et des modalités de pilotage du PRSE 2 en coordination avec le GRSE ? (si vous étiez en poste à ce moment-là)

A votre connaissance, dans quelle mesure les conclusions et les recommandations de l'évaluation du PRSE1 ont-elles été prises en compte dans l'élaboration du PRSE2 ?

2. Bilan des réalisations du PRSE 2

- Quelles sont selon vous les grandes avancées du PRSE 2 en termes de réalisations concrètes (projets, actions ...) ?
- Quelles sont selon vous les grandes avancées du PRSE 2 en termes de développement de nouveaux partenariats entre acteurs ?

3. Performance de l'animation et de l'organisation générales mises en place

- Quelle est votre perception de la performance du schéma général de pilotage et d'animation du PRSE 2 ? (clarté des attributions respectives, fonctionnement partenarial des instances, clarté du processus de prise de décision ...) En particulier, quelle est votre perception de la place du GRSE dans l'élaboration et le pilotage du PRSE2 (place théorique et occupée en pratique, degré d'implication des membres du GRSE dans la démarche...)
- Comment a été effectué le suivi du PRSE 2 ? Comment s'est organisée la remontée d'information de la mise en œuvre des mesures par l'intermédiaire des pilotes de fiche ? Avez-vous été confronté à des difficultés particulières (insuffisance dans le renseignement des indicateurs, absence de suivi...) ?
- Y a-t-il eu d'autres difficultés ou points de blocages particuliers propres à la mise en œuvre globale du PRSE ?
 - Au niveau fonctionnel : clarté et caractère partagé des attendus auprès des pilotes de fiches, homogénéité du fonctionnement des pilotes, articulation entre les pilotes et les coordonnateurs de fiches ...
 - Au niveau de l'articulation entre le pilotage du PRSE et le pilotage des fiches ...
- Quelles seraient selon vous les conditions nécessaires à l'amélioration du pilotage et de l'animation du PRSE2 ? (postes dédiés, fréquence des réunions, communication interne...)

4. Le fonctionnement de l'équipe d'animation

- Comment définissez-vous le rôle assuré par l'équipe d'animation ? Ce rôle a-t-il été conforme à ce qui était prévu au départ ? Si non, pourquoi ?
- Y a-t-il eu des difficultés ou points de blocages particuliers propres au fonctionnement de l'équipe d'animation ?
Comment l'équipe d'animation a-t-elle travaillé avec le GRSE ?

5. Cohérence externe du PRSE 2

- Avec le PNSE2

- Quelles sont selon vous les spécificités du PRSE2 Rhône-Alpes dans sa déclinaison du plan national ?
- Avec les autres plans et programmes existant dans le champ des politiques santé-environnement
 - Selon vous, comment cette démarche s'articule-t-elle avec d'autres démarches existantes par ailleurs dans le champ des politiques santé-environnement (PRS, SRCAE, PREDD, PRST...) ? Le PRSE2 vous semble-t-il complémentaire, ou au contraire redondant par rapport à ces autres programmes ?
 - Le caractère transversal du PRSE2, dans les problématiques qu'il aborde et les acteurs qu'il mobilise, est-il identifié comme tel par les acteurs qui portent les actions ?
- Qu'en est-il de l'articulation des problématiques santé-environnement du PRSE2 et des plans d'aménagement du territoire (PLU et SCOT) ?

6. Plus-value et effet levier du PRSE 2

- Selon vous en quoi une action inscrite au Plan régional a-t-elle plus de chances d'être mise en œuvre et d'atteindre ses objectifs, que si elle était réalisée hors de ce plan ? Quelles sont les actions qui n'auraient pas été engagées sans l'existence du Plan régional ?
- En quoi le PRSE a-t-il joué son rôle en matière de porter à connaissance de l'action publique en matière de santé environnementale, de mobilisation et de sensibilisation des acteurs ?

7. Attentes vis-à-vis de l'évaluation et de la mise en place du PRSE3

- Avez-vous des attentes particulières en ce qui concerne l'évaluation, plus particulièrement dans la perspective de l'élaboration du PSRE3 ?
- Souhaitez-vous revenir sur des points de vigilance particuliers qui mériteraient d'être soulignés dans l'optique de la conduite de l'évaluation ?
- Quelles sont les bonnes pratiques issues de la période du PRSE 2 à retenir pour l'avenir ? (cadre partenarial, mode projet...)

9.3 Annexe 3 – Guide d’entretien pilote de fiche

1. Brève description de votre activité professionnelle

2. Historique de votre implication dans le PRSE 2 en tant que pilote de fiche

- Comment avez-vous été contacté(e) pour assurer ce rôle de pilotage de fiche ?
- Quels éléments d’information sur le rôle de pilote vous ont été donnés ?
- Ces éléments vous paraissent-ils satisfaisants à l’époque pour comprendre les attendus de ce rôle ?

3. Votre prise en main du rôle de pilote

- Avez-vous bénéficié d’un appui méthodologique pour assurer ce rôle de pilote ?
- Quelle est votre définition aujourd’hui du rôle de pilote ? Cette définition a-t-elle évolué dans le temps ?
- Quels « outils » de pilotage avez-vous mis en place ? (Comité de pilotage spécifique, réunions, feuille de route, etc.)
- Comment avez-vous organisé la remontée d’information sur les mesures ? Comment avez-vous travaillé avec les coordonnateurs ?
- Avec le recul, que pensez-vous de ces outils ?
- Avec le recul, que pensez-vous de la manière dont ce rôle de pilote a été conçu et vous a été présenté ?

4. Bilan des réalisations du PRSE 2 sur votre (vos) fiche (s)

- Quelles sont les grandes avancées du PRSE 2 en termes de réalisations concrètes au sein des mesures déclinant vos fiches ? (faire le détail par mesure)
- Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
- Quelles sont, selon vous, les grandes avancées du PRSE 2 en termes de développement de nouveaux partenariats entre acteurs ? Sur vos fiches, quel a été le degré d’implication des différents acteurs associés à la démarche : services de l’Etat, associations, collectivités locales, employeurs et employés, ...?

5. Performance de l’animation et de l’organisation générales mises en place

- Avec le recul, quelle perception avez-vous des points forts et des points faibles du pilotage global du PRSE 2 ? (clarté des attributions respectives, fonctionnement partenarial des instances, clarté du processus de prise de décision ...)
- Quelle est votre perception de la place du GRSE dans l’élaboration et le pilotage du PRSE2 (place théorique et occupée en pratique, degré d’implication des membres du GRSE dans la démarche...)

- Comment avez-vous été impliqué(e) dans le processus de remontée d'information de l'avancement de votre fiche vers l'équipe d'animation ? ce processus aurait-il pu être perfectible ?
- Quelles seraient selon vous les conditions nécessaires à l'amélioration du pilotage et de l'animation du PRSE2 ? (postes dédiés, fréquence des réunions, communication interne...)
- Comment définissez-vous le rôle assuré par l'équipe d'animation ?

6. Cohérence externe du PRSE 2

- Avec le PNSE2
 - Quelles sont selon vous les spécificités du PRSE2 Rhône-Alpes dans sa déclinaison du plan national ?
- Avec les autres plans et programmes existant dans le champ des politiques santé-environnement
 - Selon vous, comment cette démarche s'articule-t-elle avec d'autres démarches existantes par ailleurs dans le champ des politiques santé-environnement (PRS, SRCAE, PREDD, PRST...) ? Le PRSE2 vous semble-t-il complémentaire, ou au contraire redondant par rapport à ces autres programmes ?
 - Le caractère transversal du PRSE2, dans les problématiques qu'il aborde et les acteurs qu'il mobilise, est-il identifié comme tel par les acteurs qui portent les actions ?
- Qu'en est-il de l'articulation des problématiques santé-environnement du PRSE2 et des plans infrarégionaux portés par les collectivités territoriales ? (PLU, SCOT, Agenda 21, CLS, CUCS...) ?

7. Plus-value et effet levier du PRSE 2

- Selon vous, en quoi une action inscrite au Plan régional a-t-elle plus de chances d'être mise en œuvre et d'atteindre ses objectifs, que si elle était réalisée hors de ce Plan ? Quelles sont les actions qui n'auraient pas été engagées sans l'existence du Plan régional ?
- En quoi le PRSE a-t-il joué un rôle en matière de porter à connaissance de l'action publique en matière de santé environnementale, de mobilisation et de sensibilisation des acteurs ?

8. Préparation du PRSE 3

- Quelles sont les bonnes pratiques issues de la période du PRSE 2 à retenir pour l'avenir ? (cadre partenarial, mode projet...)
- Quels sont les critères permettant d'identifier une « bonne action régionale » en matière de santé environnementale : modalités de portage (cadre partenarial,

coordination d'ensemble, ...), mode de réalisation des actions (mode projet associant diverses parties prenantes, ...) ... ?

9.4 Annexe 4 – Questionnaire d'enquête



Présentation

Sur le plan institutionnel, vous êtes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Représentant d'un service de l'Etat | <input type="checkbox"/> Représentant d'une association |
| <input type="checkbox"/> Représentant d'une institution parapublique | <input type="checkbox"/> Représentant du monde économique (employeurs, salariés) |
| <input type="checkbox"/> Représentant d'une collectivité locale | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre' précisez :

Avez-vous connaissance de l'existence du Plan Régional Santé-Environnement 2 Rhône-Alpes (PRSE 2) ?

- Oui
- Non
- Je ne suis pas sûr de savoir de quoi il s'agit

Vous êtes intervenu dans le cadre du PRSE 2 en tant que

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Membre du Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) | <input type="checkbox"/> Acteur institutionnel ou associatif associé à l'élaboration du PRSE dans le cadre des groupes de travail organisés en 2010 |
| <input type="checkbox"/> Membre de l'équipe d'animation | <input type="checkbox"/> Acteur institutionnel ou associatif associé à la mise en œuvre concrète d'actions du PRSE 2 |
| <input type="checkbox"/> Pilote de fiche | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Coordinateur de mesure | |

Si 'Autre' précisez :

Quelle appréciation globale portez-vous sur la manière dont s'est construit le PRSE 2 en 2010- 2011 (concertation, choix des mesures, définition des contours, dimensions partenariale des échanges...)?

- Très satisfaisante
- Assez satisfaisante
- Peu satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante
- Je ne sais pas, je n'y ai pas participé

Avez-vous des commentaires à apporter concernant l'élaboration du plan ?

Votre niveau de connaissance du PRSE 2 et votre perception de ses objectifs et de son contenu

Quelle est votre niveau de connaissance globale sur les éléments suivants ?

	Je les connais bien	Je les connais un peu	Je ne les connais pas du tout
Les objectifs du PRSE 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les thèmes abordés dans le PRSE 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les actions concrètes inscrites dans le PRSE 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Selon vous, les thématiques couvertes par le PRSE 2 couvrent-elles de manière satisfaisante les enjeux de santé-environnement en Rhône-Alpes ?

- Oui, tout à fait
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Pas du tout
- Je ne sais pas

Quels sont les enjeux qui selon vous auraient mérité d'être pris en compte par le plan ?

A votre avis, les priorités et moyens affichés dans le PRSE 2 sont-ils à la hauteur des enjeux santé-environnement en Rhône-Alpes ?

- Oui, tout à fait
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non pas du tout
- Je ne sais pas

Avez-vous des commentaires ?

A votre avis, les priorités et moyens affichés dans le PRSE 2 sont-ils à la hauteur des enjeux santé-environnement en Rhône-Alpes ?

- Oui, tout à fait
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non pas du tout
- Je ne sais pas

Avez-vous des commentaires ?

Comment caractériseriez-vous le PRSE 2 ? (exprimez votre accord avec chacun des items suivants)

	Tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout
Ambitieux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pertinent au regard des enjeux et des évolutions récentes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Efficace	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Clair	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prenant en compte l'expression des besoins des territoires, des entreprises et des citoyens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En articulation et complémentarité des autres politiques portant sur la santé et l'environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Les résultats du PRSE 2

Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant la note la plus basse et 10 la plus élevée, notez les affirmations suivantes : " Le PRSE 2 a permis..."

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
De mieux informer la population sur les différents facteurs de risque santé-environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D'améliorer les connaissances des services en matière de problématiques santé-environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
De renforcer la coordination entre acteurs de la santé et de l'environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
De développer de nouvelles formes de travail partenarial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
De mettre en lumière et de donner de la visibilité à des actions déjà existantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D'abonder financièrement un nombre important d'actions par l'obtention de financements supplémentaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
De relancer une dynamique autour d'actions méconnues ou peu investies	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D'appuyer et de porter des problématiques en devenir	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Souhaitez-vous commenter ou compléter les affirmations précédentes ?

Selon vous, le PRSE 2 a servi principalement (3 réponses maximum, noter de 1 à 3, 1 étant la modalité préférée) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> A conduire des actions qui n'auraient pas existé sans lui | <input type="checkbox"/> A porter des thématiques émergentes dans le domaine santé-environnement |
| <input type="checkbox"/> A conforter des actions qui n'auraient pas pu être menées à leur terme sans lui | <input type="checkbox"/> A remobiliser les services de l'Etat sur la mise en œuvre d'actions réglementaires |
| <input type="checkbox"/> A conforter des actions déjà existantes, qui auraient pu être menées à leur terme sans lui, en développant le contenu et les moyens | <input type="checkbox"/> A rien de tout cela |
| <input type="checkbox"/> A simplement mettre en lumière des actions déjà existantes par ailleurs, sans modifier leur contenu | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |

Quels sont les autres résultats imputables au PRSE 2 ?

Le pilotage et l'animation du PRSE 2

La circulaire du 16 octobre 2008 demande aux Préfets de région de mettre en place un groupe régional en santé-environnement (GRSE) qui constitue l'instance d'élaboration du PRSE2, en cohérence avec les orientations du PNSE2.
La circulaire du 16 octobre 2008 demande aux Préfets de région de mettre en place un groupe régional en santé-environnement (GRSE). Présidé par le préfet, le GRSE a pour mission de valider un PRSE 2 à partir des travaux élaborés par les ateliers. Il suit son élaboration et sa mise en œuvre au cours de réunions régulières aussi bien pendant la phase d'élaboration que pendant toute la durée du plan.

L'équipe d'animation est l'instance organisationnelle du PRSE 2. Elle a pour objectif d'assurer l'élaboration du PRSE 2 dans les ateliers et le suivi du PRSE 2 par le GRSE.

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

	Oui tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non pas du tout	Je ne sais pas
Le GRSE a permis de suivre l'avancement du PRSE et de réorienter la stratégie en cours de route	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le GRSE a plutôt fonctionné comme une instance d'information que de pilotage stratégique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires supplémentaires sur le rôle du GRSE ?

Diriez-vous que l'équipe d'animation du PRSE 2 a assuré une animation satisfaisante ?

- Oui tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Non pas du tout
 Je ne sais pas, je ne connais pas le travail de l'équipe d'animation

Avez-vous des commentaires à faire sur le rôle de l'équipe d'animation ?

Quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis des points suivants

	Très élevé	Plutôt élevé	Plutôt faible	Très faible	Je ne sais pas
Diffusion de l'information relative à l'avancement du PRSE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Qualité du dispositif de suivi mis en place	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transparence de la prise de décision concernant le PRSE 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous reçu un accompagnement méthodologique pour exercer le rôle de coordonnateur de mesure ? (consignes, outils, conseils pour assurer la coordination de la mesure, formation, appui à la mise en œuvre...)

- Oui Non

En quoi a consisté cet accompagnement ?

La préparation du PRSE 3

Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent les plus importantes dans la perspective du PRSE 3 ? (Priorisez de 1 à 3, 1 étant la plus importante et 3 la moins importante parmi les trois propositions retenues)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Resserrer le plan autour d'un nombre limité de thématiques et mesures | <input type="checkbox"/> Baser la définition des mesures du PRSE 3 sur des diagnostics préalables |
| <input type="checkbox"/> Mettre l'accent sur l'implication des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en oeuvre | <input type="checkbox"/> Valoriser les thématiques spécifiques à la région Rhône-Alpes |
| <input type="checkbox"/> Redéfinir et clarifier les prérogatives de l'équipe d'animation et du GRSE | <input type="checkbox"/> Autre |

Selon vous, quelles thématiques ou types d'actions devraient être intégrés en priorité au PRSE 3 ?

Quelles pistes d'amélioration existent selon vous sur le pilotage et l'animation du PRSE 3 ?

Pour finir, avez-vous éventuellement d'autres suggestions à formuler auprès des membres de l'équipe d'animation ?